

*La foudre frappe fort à Saint-François*

## Deux entreprises subissent de lourdes pertes p.5



Mario Marcoux claque la porte et  
force la tenue d'une élection p.9

- Jonathan Gendron est déjà en lice au siège n° 2  
p.19

*Tournée Mission santé*  
**Une dose de vitamine soleil**

p.7



534, chemin St-François Ouest  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)  
G0R 3A0

Tél. et fax: 418 259-2177

courrier électronique: [echosf@globetrotter.net](mailto:echosf@globetrotter.net)

### VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

#### ADMINISTRATEURS

|                   |                 |          |
|-------------------|-----------------|----------|
| Raynald Laflamme  | Président       | 259-2659 |
| Denise Lamontagne | Vice-présidente | 259-7277 |
| Nicole L. Couture | Secrétaire      | 259-7884 |
| Camille Laliberté | Trésorier       | 259-2210 |

#### DIRECTEURS

|                     |          |
|---------------------|----------|
| Louissette Pellerin | 259-7004 |
| Sonia Girard        | 259-2686 |
| Réjean Pellerin     | 259-7623 |

#### Publicité

Raynald Laflamme

#### Petites annonces

Nicole L. Couture

#### Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

#### Montage première page

Raynald Laflamme

#### Traitement de l'information textuelle

Angèle Morin

#### Abonnement

Réjean Pellerin

#### Recrutement et membership

Louissette Pellerin

#### Impression

Impressions CREDO

*L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec*

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abrégier ou de la corriger avant publication.

### TARIFS PUBLICITAIRES

|                             | Coût mensuel | Coût annuel |
|-----------------------------|--------------|-------------|
| Carte d'affaires            | 30,00\$      | 230,00\$    |
| 1/4 page                    | 45,00\$      | 345,00\$    |
| 1/2 page                    | 75,00\$      | 575,00\$    |
| 1 page                      | 112,50\$     | 1035,00\$   |
| Bandeau 1 <sup>re</sup>     | 104,50\$     | 1045,00\$   |
| 1/2 bandeau 1 <sup>re</sup> | 60,50\$      | 605,00\$    |
| Petite annonce              | 3,00\$       |             |

#### ABONNEMENT

|           |        |         |
|-----------|--------|---------|
| Extérieur | 4,00\$ | 35,00\$ |
| USA       | 5,00\$ | 45,00\$ |

Gratuit pour tous les résidents de Saint-François

#### NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Ambulance.....                    | 911            |
| CLSC Antoine-Rivard .....         | 418-248-2572   |
| Feu .....                         | 911            |
| Municipalité.....                 | 418-259-7228   |
| Centre anti-poison du Québec..... | 1-800-463-5060 |
| Tel-Jeunes .....                  | 1-800-263-2266 |

*La foudre frappe fort à Saint-François*

## Deux entreprises subissent de lourdes pertes p.5



Mario Marcoux claque la porte et  
force la tenue d'une élection p.9

- Jonathan Gendron est déjà en lice au siège n° 2  
p.19

*Tournée Mission santé*  
**Une dose de vitamine soleil**

p.7



534, chemin St-François Ouest  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)  
G0R 3A0

Tél. et fax: 418 259-2177

courrier électronique: [echosf@globetrotter.net](mailto:echosf@globetrotter.net)

### VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

#### ADMINISTRATEURS

|                   |                 |          |
|-------------------|-----------------|----------|
| Raynald Laflamme  | Président       | 259-2659 |
| Denise Lamontagne | Vice-présidente | 259-7277 |
| Nicole L. Couture | Secrétaire      | 259-7884 |
| Camille Laliberté | Trésorier       | 259-2210 |

#### DIRECTEURS

|                     |          |
|---------------------|----------|
| Louissette Pellerin | 259-7004 |
| Sonia Girard        | 259-2686 |
| Réjean Pellerin     | 259-7623 |

#### Publicité

Raynald Laflamme

#### Petites annonces

Nicole L. Couture

#### Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

#### Montage première page

Raynald Laflamme

#### Traitement de l'information textuelle

Angèle Morin

#### Abonnement

Réjean Pellerin

#### Recrutement et membership

Louissette Pellerin

#### Impression

Impressions CREDO

*L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de  
la Culture et des Communications du Québec*

Culture  
et Communications  
Québec



Journal *réalisé*  
*bénévolement*  
St-François *communautaire*

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

### TARIFS PUBLICITAIRES

|                             | Coût mensuel | Coût annuel |
|-----------------------------|--------------|-------------|
| Carte d'affaires            | 30,00\$      | 230,00\$    |
| 1/4 page                    | 45,00\$      | 345,00\$    |
| 1/2 page                    | 75,00\$      | 575,00\$    |
| 1 page                      | 112,50\$     | 1035,00\$   |
| Bandeau 1 <sup>re</sup>     | 104,50\$     | 1045,00\$   |
| 1/2 bandeau 1 <sup>re</sup> | 60,50\$      | 605,00\$    |
| Petite annonce              | 3,00\$       |             |

### ABONNEMENT

|           |        |         |
|-----------|--------|---------|
| Extérieur | 4,00\$ | 35,00\$ |
| USA       | 5,00\$ | 45,00\$ |

Gratuit pour tous les résidents de Saint-François

### NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Ambulance.....                    | 911            |
| CLSC Antoine-Rivard .....         | 418-248-2572   |
| Feu .....                         | 911            |
| Municipalité.....                 | 418-259-7228   |
| Centre anti-poison du Québec..... | 1-800-463-5060 |
| Tel-Jeunes .....                  | 1-800-263-2266 |

**AMECQ**  
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS  
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage  
certifié  
AMECQ





## SOMMAIRE

|   |          |
|---|----------|
| Une folle petite histoire .....                                     | 3        |
| Bouche cousue au Conseil municipal.....                             | 4        |
| Ne jetez pas n'importe quoi .....                                   | 4        |
| Deux entreprises victimes d'un lourd incendie.....                  | 5        |
| Message de bienvenue à l'abbé René Paradis .....                    | 6        |
| Une dose de vitamine soleil .....                                   | 7        |
| «Je pars avec le sentiment du devoir accompli» .....                | 8        |
| Mario Marcoux claque la porte et force la tenue d'une élection..... | 9        |
| Les Fermières répondent aux nouvelles réalités familiales.....      | 10       |
| Merci à Thérèse et Michel Simard .....                              | 10       |
| Brunch des Chevaliers de Colomb.....                                | 10       |
| Campagne de financement pour le réaménagement du presbytère.        | 11       |
| Les Fermières présentent leur programmation .....                   | 12, 14   |
| Reprise des activités à la FADOQ.....                               | 14       |
| La communauté paroissiale vous informe.....                         | 15       |
| Envie de découvrir la rivière autrement? .....                      | 16       |
| La Tournée des 20QUEURS passera à Saint-François .....              | 17       |
| Une première depuis plusieurs années.....                           | 17       |
| Le Terrain de jeux est déjà derrière nous.....                      | 17       |
| Les Débrouillards .....   | 18       |
| Jonathan Gendron briguera le poste de conseiller au siège no 2..... | 19       |
| Au fil des jours .....  | 20       |
| Les petites annonces de L'Écho .....                                | 21       |
| Bienvenue à nos nouveaux membres .....                              | 21       |
| L'Écho muinipal.....  | 22 pages |

## Une folle petite histoire

✍ Par Raynald Laflamme

Il y a bien sûr les guéguerres internes qui nous divisent et dont raffolent nos hebdos. Il y a aussi de petites histoires qui nous font sentir fiers de notre patelin.

Vous prenez deux adolescentes follement éprises d'un jeune chanteur qui fait craquer toutes les jeunes filles de 12 ans à 18 ans, un voyage en France pour consolider cette amitié qui se vit depuis quatre ans via les réseaux sociaux, un inconditionnel du vélo dépêché au Tour de France par son journal et le hasard d'une rencontre.

C'est ainsi que Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a été nommé dans la chronique de Pierre Foglia du 22 juillet :

«Son prénom ne le dit pas, mais Jocelyne, 15 ans, est une petite chinoise adoptée à 6 mois par un couple de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, c'est entre Québec et Montmagny...»

Toute l'histoire se trouve sur Cyberpresse sous la chronique «Il pleut au Tour de France».

Merci à Alain Garant qui au gré d'une conversation m'a pisté sur cette histoire improbable qu'aucune planification ne peut faire entrer dans un itinéraire de voyage.

Voilà ! Il y a bien des façons de faire parler de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Celle-ci méritait d'être racontée. ☺

**Contactez votre expert-conseil sans tarder !**





**FORFAIT**  
DESHERBAGE  
FERTILISATION

La Coop  
Rivière-du-Sud

on s'occupe de vos champs

## Bouche cousue au Conseil municipal

Le Maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ne veut plus répondre aux questions des citoyens sur le projet du presbytère. Quelle belle démocratie!

Est-ce que la Municipalité a des informations à cacher aux citoyens sur les coûts déjà engagés et les dépenses à venir dans le projet qui, au départ, devait coûter 350,000\$, alors que maintenant, il serait rendu à plus de 1,392,000\$.

On sollicite des dons auprès des citoyens et ex-citoyens pour pouvoir réaliser la rénovation du presbytère en six logements. On sait que les personnes âgées sont très vulnérables et qu'elles sont incapables de refuser lorsqu'elles connaissent les solliciteurs. De telles pratiques sont dénoncées par les gouvernements et en particulier, l'Office de protection du consommateur. Jusqu'où la Municipalité est-elle prête à aller pour réaliser ce projet?

La Municipalité devrait, une fois pour toute, tenir un référendum sur le sujet afin de savoir si la majorité de la population est d'accord pour donner suite au projet du presbytère. En attendant le résultat du référendum, la Municipalité doit mettre en suspend le projet. ☉

**Marie-Claire L. Gendron**  
Saint-François-de-la-rivière-du-sud

## Ne jetez pas n'importe quoi

À titre de rappel et de sensibilisation, la Municipalité demande aux citoyens qui sont desservis par le réseau d'égout de faire attention de ne pas jeter n'importe quoi dans leurs toilettes (serviettes, chiffons, guenilles, etc.).

Ces articles sont acheminés jusqu'au poste principal d'assainissement des eaux usées au village et ils viennent obstruer le ou les pompes dans le bâtiment. Résultat: une alarme est déclenchée et l'opérateur doit se rendre sur les lieux, sortir la pompe et enlever tous les articles qui l'empêchent de virer. En fait, on peut dire sans se tromper que 80 % des alarmes déclenchées sont attribuables à ce phénomène.

En plus d'obliger l'opérateur à se déplacer, il y a risque de débordement lorsque la ou les pompes sont arrêtées trop longtemps. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'aime pas du tout quand il y a débordement. Donc, la Municipalité requiert votre attention et demande surtout votre coopération. ☉

**Yves Laflamme, dir. gén./sec.-trés.**



**L'outil officiel des Canadiens depuis 1895**

[www.garant.com](http://www.garant.com)

La foudre frappe fort à Saint-François

## Deux entreprises victimes d'un lourd incendie

par Raynald Laflamme

La foudre qui s'est abattue sur un édifice du chemin Saint-François Ouest abritant une entreprise d'usinage et un dépanneur a causé un incendie qui a nécessité deux alertes en début de soirée le jeudi 18 août.

L'alerte a été donnée vers 18h30 après qu'une employée du Dépanneur Ultra, Raphaëlle Lesieur, a constaté la présence de fumée du côté de l'entrepôt. Rapidement cette fumée a envahi le dépanneur. Quelques minutes auparavant, l'orage avait causé une brève interruption de courant.

Sur les lieux, les pompiers de Saint-François et de Berthier-sur-Mer ont combattu l'incendie et ont dû faire appel aux pompiers de Saint-Raphaël dans une deuxième alerte. Au loin, était visible une épaisse colonne de fumée poussée par des vents sud-ouest.

Même s'ils ont quitté les lieux à 23h30 après s'être assuré que l'incendie avait bel et bien été éteint, les pompiers ont dû revenir sur les lieux dès 6h30 le lendemain matin après qu'un passant ait remarqué que de la fumée s'échappait à nouveau de la toiture.

M. Yvon Montminy du Service des incendies de Saint-François explique que la présence d'une double couverture sur le toit du dépanneur a rendu la tâche difficile aux pompiers.

En ce vendredi matin, les propriétaires des deux entreprises ne pouvaient que constater l'ampleur des dégâts. «C'est plus maganer que je pensais», a déclaré le propriétaire



La présence de réservoirs à essence et de bouteilles de propane à l'intérieur ont fait craindre le pire.

du Dépanneur Ultra, Serge Lord. Ni lui, ni le propriétaire d'Usinaction, M. Patrick Lizotte, ne pouvaient dire à quel moment leurs activités allaient reprendre, ni même ce qu'il allait survenir de la bâtisse, propriété de la famille Simard.

«J'ai des machines de précision à l'intérieur. Il va falloir qu'elle soit vérifiée avant une remise en marche», a indiqué Patrick Lizotte. Du côté du Dépanneur, Serge Lord attendait la suite des choses. «C'est la première fois que je vis ça. On va attendre le passage des assurances. On verra. La chaleur était si intense qu'elle a fait fondre l'écran du terminal Loto-Québec qui pourtant était au côté opposé au foyer d'incendie.

Ces deux entreprises employaient six personnes à temps plein qui se retrouvaient momentanément sans travail en cette dernière journée de la semaine.



*Vous êtes les bienvenus*

Menus du jour  
Commandes pour emporter  
Réservation jusqu'à 50 personnes  
Restaurant: 259-7704



Bière froide  
Café  
Essence

Dépanneur: 259-7515

**Ouvert de 6 h à 23 h**

## Message de bienvenue à l'abbé René Paradis



(R.L.) La communauté chrétienne de la paroisse Saint-François-de-Sales accueillait le dimanche 14 août l'abbé René Paradis lors de l'office dominical qu'il a célébré. Grâce à une température clémente, l'office s'est déroulé au cimetière en mémoire des parents défunts. L'abbé René Paradis se met au service de la communauté chrétienne en joignant à titre de collaborateur l'unité pastorale de Montmagny Nord. L'abbé René est le frère de l'abbé Jules Paradis qui a été curé de cette paroisse de 1995 à 1998. Les comités Fraternité et Engament, Pastorale et Liturgie se joignent au conseil de Fabrique pour lui souhaiter la plus chaleureuse des bienvenues à Saint-François. ☪

  
**AFL**  
 Groupe Financier  
*UN CHOIX DE CONFIANCE*

COURTIER EN ASSURANCES DE DOMMAGES  
 DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES

CONSEILLERS EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE

**Andrée-Anne Vézina**    **Bertrand Bélanger**  
**Caroline Lévesque**    **Réal Fontaine**  
**Pierre Paré**    **Frédéric Picard**  
**Denise Prévost**  
SOUSCRIPTIONNE

234, boulevard Taché Est  
 Montmagny (Qc) G5V 1C2  
 Tél.: **418-248-3358** • Sans frais: 1 800 607-7781  
 Téléc.: 418-248-4744


**Boulet**  
 Encans Boulet inc.

**Alfred Boulet**  
 564, chemin Rivière-Sud  
 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
 (Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086  
 Fax: (418) 259-2610  
 www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

  
**PHILIAS & FILS**  
**BLAIS INC.**  
 www.philiabla.com  
 R.B.Q.: 8264-0913-12

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT
- DÉNEIGEMENT
- TRANSPORT
- ÉPANDAGE

Installation septique  


**Tél.: 418-259-7841**  
**Prop.: Jacques Blais**

**218, Rivière-du-Sud, Saint-François, Montmagny, Québec G0R 3A0**

**Récupération**  

**218, Rivière-du-Sud,**  
**Saint-François de la Rivière-du-Sud (Québec)**  
**G0R 3A0**  
**Jacques Blais, Propriétaire**

**Tél.: 418-259-7841**

**Location de mini-conteneurs**  
**10, 15 et 20 verges**



Tournée Mission santé

# Une dose de vitamine soleil

par Raynald Laflamme

Plus de 150 personnes en grande majorité des femmes ont reçu leur dose de vitamine soleil en participant à la tournée Mission santé placée sous le signe de la bonne humeur et de la joie de vivre.

Cette tournée qui s'est arrêtée à Saint-François le 16 août dernier en a ravi plus d'une venue voire et entendre sœur Angèle, André Lejeune et non le moindre, le D<sup>r</sup> Gilles Lapointe qui a obtenu la faveur des ces dames en y allant même jusqu'à pousser la chansonnette avec une interprétation d'un classique du rock n'roll, *Blue Suede Shoes*.

L'architecte de cette tournée, l'énergique André Lejeune, a bien misé en s'entourant d'une équipe pimpante pour aborder le thème de la santé sous l'angle du vieillissement actif auprès des personnes de 50 ans et plus.

En ouverture, Carl Gauthier en animation, tout ce beau monde a été invité à se dégourdir les jambes avec des danses en ligne. Simon Tremblay, copropriétaire de la pharmacie Proxim de Saint-François, y est allé d'un sujet plus sérieux avec la bonne gestion des médicaments. Puis dans un grand secouement de la rate, sœur Angèle s'est exécutée. Le plaisir était évidemment dans la salle. Après un repas santé pris sur place, tout ce beau monde a repris son enthousiasme du matin en accueillant la coqueluche de la journée, le D<sup>r</sup> Lapointe.

Si la tournée a pu devenir réalité, c'est grâce à un partenaire tel que Proxim et si elle s'arrête à Saint-François, c'est grâce à Monique Fiset qui y a mis toute son énergie pour remplir la salle du Centre des loisirs.

« Je suis bien contente de la participation des gens. Nous avons eu une journée formidable. Avec ce succès,

**Avec son interprétation de *Blue Suede Shoes*, le D<sup>r</sup> Lapointe a été la coqueluche de cette journée!**



je m'attends bien d'offrir aux gens de Saint-François un autre événement. »

Et comme une telle activité ne se réalise pas seule, Monique Fiset remercie ses bénévoles du moment: Lucette, Doris, Nicole, Claudine et Marie-Anne et ses messieurs qui ont monté la salle: Marcel Morin, Jean Gendron et le maire Yves Laflamme. ☺



**Simon Tremblay, copropriétaire de la pharmacie Vincent Lamonde Boulet, a participé au contenu de cette journée d'information en plus d'être un commanditaire majeur de l'événement.**

## Les commanditaires locaux de l'événement

Proxim -- Pharmacie Vincent Lamonde Boulet  
Garant PG  
Boucherie Richard Morin  
Coop de la Rivière-du-Sud  
Restaurant Arrêt Stop  
Salon de coiffure France  
Raynald Fiset, Multimarkes ☺

*Nous avons  
ce qu'il vous faut...  
une équipe !*

**LEMIEUX PARENT THÉBERGE**  
AVOCATS S.N.

TÉL.: 418 248-3114 - FAX : 418 248-2945

Me Jean-Alain Lemieux

Me Michelle-Chantal Bouffard

Me Annie-Pier Labrie

Me Pier-Olivier Fradette

Me Jérôme Théberge

## Lettre ouverte

# «Je pars avec le sentiment du devoir accompli»

Citoyens de Saint-François, C'est avec regret que je remets ma démission à titre de conseiller municipal mandaté au Loisir. À la suite de plusieurs divergences d'opinions, j'ai remis en question mon travail et même certaines de mes décisions. C'est alors que je suis venu à la conclusion qu'il fallait que je me retire. Par contre, je pars avec le sentiment du devoir accompli. Mon but était d'améliorer les loisirs à la mesure de mes connaissances et, en ce sens, je crois que j'aie contribué à ce que les jeunes de Saint-François pratiquent plus de sport.

Je veux remercier les bénévoles qui m'ont soutenu et qui ont répondu à mes demandes dans les activités que j'ai organisées.

Je tiens à vous dire que j'ai toujours travaillé en équipe ou en comité avec vous, nous avons créé l'enthousiasme qui s'était estompé depuis M. Wilfrid Marceau qui a fait un travail exceptionnel avec l'équipe des loisirs à l'époque.

Les faits les plus marquants dont plusieurs se souviennent encore :

- 17 ans d'animation avec ma conjointe au sous-sol des loisirs durant la période hivernale;
- de nombreux tournois de toutes sortes;
- le groupe Rock Sad Urchin ;
- Défi de la rivière du sud ( descente de la rivière en ra-deau de fortune );
- Foire au village, premier chapiteau
- Halloween remarquable avec près de 300 participants ou nous avons su attirer jeunes et moins jeunes;
- Fête hivernale Les pieds gelés : montagne de neige, orchestre en plein air, course de 4x4 contre la montre;
- le centre Gym santé, bientôt une valeur de plus de cent

mille dollars administrés par un O.S.B.L;

- Football pour les jeunes du primaire une valeur sur pour notre municipalité et initier nos jeunes au sport Cherleeding, premier sport de compétition pour les jeunes filles du primaire;
- Vélothon pour créer une dynamique positive dès le printemps;

Suite à la page 9



**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
QUÉBEC

144, av. de la Gare, bureau 101  
Montmagny (Québec) G5V 2T3  
Tél.: 418 234-1893  
Sans frais: 1 866 774-1893  
Télé.: 418 234-1659  
nmorin@assnat.qc.ca



**EMBALLAGES LM**  
Des idées plein la boîte | The box full of ideas

Produits de carton ondulé  
Emballages de protection spécialisés  
Petites et grandes quantités

203, chemin Morigeau  
Saint-François de Montmagny

➤ [www.emballageslm.com](http://www.emballageslm.com) ◀

Tél. : 418-259-7710 | Fax : 418-259-7013  
Tél. : 1-866-259-7710 | Fax : 1-866-259-0909



**Usinaction**  
conception - fabrication - production

Patrick Lizotte  
Président

Visitez notre site internet  
[www.usinaction.ca](http://www.usinaction.ca)

337, chemin Saint-François Ouest  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 3A0

Tél.: 418-259-7337  
1 888 834-7337  
Télé.: 418-259-7044  
[usinaction@globetrotter.net](mailto:usinaction@globetrotter.net)

# Mario Marcoux claque la porte et force la tenue d'une élection

par Raynald Laflamme

Une deuxième démission en moins d'un an au conseil municipal de Saint-François force la tenue d'une élection partielle le dimanche 25 septembre.

Cette fois, c'est le conseiller au siège n° 2, Mario Marcoux, qui claque la porte. Des dissensions évidentes sont apparues entre lui et le conseil sur la gestion du dossier Loi-

sirs qui était sous sa responsabilité. Il explique d'ailleurs sa décision dans une lettre ouverte publiée en page 8 de cette édition de *L'Écho*.

La période de déclaration de candidature à ce poste s'est déroulée du 12 au 26 août. Au moment de mettre sous presse, l'information concernant une possible élection avec plus d'un candidat en lice n'était pas disponible. Chez de nombreux citoyens, on s'entendait toutefois pour dire que l'élection était peu probable et que le conseil irait chercher quelqu'un qui travaillerait dans le même sens que lui.

Pour l'instant, aucun conseiller n'a pris le relais de Mario Marcoux au dossier Loisirs bien que le conseiller Jean-Yves Gosselin y apporte son support.

Cette nouvelle démission survient après celle du conseiller Ernest Lachance emporter dans la tourmente du dossier d'installation d'une aire de jeux dans le parc Olivier-Tremblay. Frédéric Jean a été élu sans opposition à ce poste. ☉

Suite de la page 8

- Partenariat avec l'école La Francolière pour utiliser le gymnase de l'école gratuitement;
- Dieu Merci, divertissement avec les gens du milieu;
- Municipalisation des loisirs;
- Création du Comité de Quartier pour développer notre milieu ( fête de Noël, parc pour les petits bouts choux dans le secteur Morigeau );
- Descente de la rivière Nord Est avec Jean Marcon de Saint-Pierre;
- Plan d'action pour Saint-François pour prendre conscience de nos forces et nos faiblesses pour mieux faire face à l'avenir;
- Renouveau de la politique familiale et du mandat pour les aînées afin d'éviter les conflits intergénérationnels sur les besoins des uns et des autres qui ne sont pas les même;
- Embauche d'une technicienne en loisir. C'est important d'avoir quelqu'un qui travaille sur le terrain avec les jeunes. La façon de gérer et encadrer cette ressource sera bien importante pour des coûts raisonnables.

Merci ce fut un plaisir pour moi de vous représenter à la table du Conseil. ☉

Mario Marcoux

## Pour une information au service de l'intérêt public



Je vous invite à participer à une consultation publique sur les orientations du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en matière d'information d'intérêt public dans les médias.

Pour participer à cette consultation publique, vous pouvez :

- déposer un mémoire **d'ici le 23 septembre 2011** (inscription obligatoire);
- faire un témoignage (inscription obligatoire).

Vous pouvez également assister à la séance de consultation publique qui se tiendra près de chez vous au cours de l'automne 2011.

Pour vous inscrire ou pour obtenir un exemplaire du document de consultation, visitez le site du Ministère au [www.mcccf.gouv.qc.ca/consultation](http://www.mcccf.gouv.qc.ca/consultation) ou composez le 1 888 380-8882.

Venez vous prononcer sur les pistes d'intervention proposées lors de cet exercice de réflexion et de discussion.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Christine St-Pierre

Québec

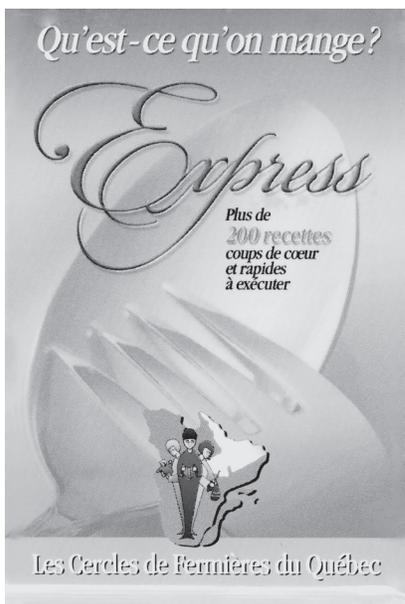
# Les Fermières répondent aux nouvelles réalités familiales

✍ par Raynald Laflamme

Les Cercles de Fermières du Québec se mettent au diapason des nouvelles réalités vécues par les familles québécoises en matière de préparation de repas en lançant en septembre un sixième volume à sa collection Qu'est-ce qu'on mange?

Avec Qu'est-ce qu'on mange? Express, les familles qui sont bousculées par leur emploi du temps et pour qui la conciliation travail-famille est un défi à relever à tous les jours trouveront plus de 200 recettes coups de cœur et rapides à exécuter.

Le livre sera disponible auprès du Cercle de fermières de Saint-François dont le lancement est prévu au cours du mois de septembre. Surveillez les affiches et le feuillet paroissial pour connaître la date et l'endroit de ce lancement. ☉



## Brunch des Chevaliers de Colomb

La population est invitée à Brunch des Chevaliers de Colomb, conseil 2634 le dimanche 11 septembre de 10h à 11h30. Les actes au coût de 12\$ pour les adultes et de 5\$ pour les enfants de 5 à 10ans sont en vente auprès de M. Marcel Morin au 418-259-7330, M. Denis Lemieux au 418-259-1286 ou M. Mario Paré au 418-259-7629. Bienvenue à tous. ☉

## Merci à Thérèse et Michel Simard

Un sincère remerciement à Thérèse et Michel Simard pour avoir hébergé M. Lucien Morin pendant plus de 25 ans. M. Morin est décédé en ce mois d'août. Des remerciements de la famille Morin. ☉

**Autobus L.S.B.C. inc.**

10, chemin des Prairies Est  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 3A0  
Tél. et fax: 418 259-7140  
autobuslsbc@videotron.ca

**Lalimec**  
USINAGE  
SOUDURE

**Alain Laliberté**  
Tél. : 418 **884-3407**  
Télé. : 418 884-2404  
lalimec.inc@videotron.ca

358, Montée de la Station, Saint-Vallier de Bellechasse (Québec) Canada G0R 4J0

**LES FONDATIONS**

**B.A.F.**

9191-4333 Québec Inc.  
RRQ 8355-825-4-56

Bruno Forgues, propriétaire  
Tél.: 418-259-2709  
Télé.: 418-472-0505  
email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

163, chemin St-François Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0

**Weed Man**<sup>®</sup>

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE  
ESTIMATION GRATUITE

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST  
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700  
SANS FRAIS: 1 800 463-4877

## Campagne de financement pour le réaménagement du presbytère

À vous, Sudfrancois, Sudfrancoises,

À l'occasion de la présentation du projet de réaménagement du presbytère, le 21 juin dernier au Centre des Loisirs, une campagne de financement a été lancée avec un objectif de 200 000 \$. Les sommes recueillies depuis totalisaient 50 000 \$ le 12 juillet 2011.

La réussite de la campagne de financement permettra de loger des personnes qui désirent devenir ou demeurer citoyens de Saint-François. N'oublions pas que des citoyens en plus ça équivaut à de nouvelles ressources. Notre municipalité ne peut qu'apprécier un tel apport.

Cette réussite résultant de notre contribution témoignera de notre engagement envers notre municipalité, du respect de notre patrimoine, de notre dynamisme et de notre confiance en l'avenir. Ce dynamisme et cette confiance sont indispensables à notre municipalité pour conserver son pouvoir d'attraction.

N'hésitons plus, joignons-nous à ceux et celles qui ont déjà contribué parce que nous sommes de ces gens qui ont foi en l'avenir et que nous voulons être des participants au progrès.

Tous les dons, peu importe le montant, sont appréciés et peuvent faire l'objet d'un crédit d'impôt. Donnez une chance aux solliciteurs, portez vous-mêmes votre contribution au secrétariat de la Municipalité. Merci!

Pour suivre l'évolution de la campagne, il vous suffit d'aller jeter un coup d'œil sur l'affichette placée dans la porte de la Maison de la paroisse et autres lieux publics. ☺

Jacques Boulet, président

Les Habitations patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Madame la ministre  
de la Culture, des Communications et de la Condition féminine



# Ne touchez pas à mon

# PAF\*

\*programme d'Aide au fonctionnement pour les médias communautaires

L'cho  
de Saint-François  
DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

AMECQ  
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS  
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

L'abolition du plan triennal de subventions aux médias communautaires va à l'encontre de la Politique de l'action communautaire autonome préconisée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

# Les Fermières présentent leur programmation

C'est sous le thème, Les CFQ - Un bouquet de savoir-faire toujours florissant que le Cercle de fermières de Saint-François dévoile sa programmation 2011-2012.

## Septembre 2011

Reprise des activités

Le mercredi 14 septembre 2011, à 19 h 30

- Résumé du congrès provincial;
- Compte-rendu de la journée de comités tenue à Saint-François, le 1er septembre;
- Votation de la régie interne 2011 -2012;
- Présentation des thèmes des comités;
- Présentation du programme de l'année.

## Octobre 2011

Le mercredi 12 octobre 2011, à 19 h 30

- Compte-rendu de la journée d'artisanat tenue à Montmagny, le 15 septembre;
- Suivi des comités;
- Invité(e) à déterminer;
- Travaux au choix;
- Dégustation: recette à base de fruits;
- OLO.

## Novembre 2011

Le mercredi 9 novembre 2011, à 19 h 30

- Invité(e) en rapport avec les comités;
- Soulignons la Sainte-Catherine;
- Goûter.

## Décembre 2011

Activité de Noël

Le mercredi 14 décembre 2011, à 11 h 30

- Dîner de Noël au restaurant;
- Échange de cadeaux: montant d'environ 8 \$ à 10 \$.

## Janvier 2012

Le mardi 12 janvier 2012, à 13 h 30

- Festivités du 85e;
- Fête des Rois;
- Démonstration d'artisanat.

## Février 2012

27 février 2012 - 85e anniversaire

**UNIQUE ET NOUVEAU**

**VOTRE BALCON**  
*sur le fleuve!*

RÉCIPIENDAIRE  
Gala Prestige  
Desjardins  
les X  
par commandes

10 CHAMBRES NEUVES SUR LE FLEUVE




LE SEUL "CHIC RESTO" AU BORD DU FLEUVE  
OUVERT À L'ANNEE  
**VISITEZ LAPLAGE.CA**

**AUTOROUTE 20  
SORTIE 364**

**À 20 MINUTES  
DE LÉVIS**

**À 10 MINUTES  
DE MONTMAGNY**

**SENTIER # 5  
MOTONEIGE**

- Copieux déjeuners, menu-midi, table d'hôte
- Spécialités pâtes, pizza, grillades et fruits de mer
- Terrasse "chauffée" sur le fleuve - bar - 4 à 8 salles de réception / réunion (jusqu'à 150 pers.) avec équipements audio-visuels à la fine pointe

**FORFAIT RESTO-DODO**

**FORFAIT CROISIÈRE GROSSE ÎLE**

**FORFAIT THÉÂTRE**

**FORFAIT GOLF**

*La Plage*

Restauration ■ Hébergement ■ Réception

195, Blais Est, Berthier-sur-Mer  
418.259.7514 • 1.866.559.7514



**WiFi GRATUIT**



## Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau  
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711  
FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN  
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Suite à la page 14



**COOPÉRATIVE**  
DE SERVICES À DOMICILE  
DE LA MRC DE MONTMAGNY

*La Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny a pour mission de procurer à ses membres des services dans le domaine de l'assistance à domicile et tout autre service connexe demandé.*

## PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES DÈS MAINTENANT

Joignez une entreprise en pleine expansion regroupant des employés passionnés et offrant le salaires le plus élevé de son secteur d'activités jumelé à des avantages sociaux des plus concurrentiels dont un programme de boni de collaboration.

**SALAIRES LES PLUS  
ÉLEVÉS AU QUÉBEC  
DANS SON SECTEUR  
D'ACTIVITÉS.**

Vous êtes :

- ✓ Dynamique
- ✓ Soucieux du bien-être des gens
- ✓ Autonome
- ✓ Débrouillard
- ✓ Disponible
- ✓ Formé pour le PDSB et le RCR (atout)

Vous possédez ce qu'il faut pour être :

**« INTERVENANT(E) À DOMICILE »**

La Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny :  
UN EMPLOYEUR DE CHOIX !

Veillez faire parvenir votre candidature par la poste ou en personne,  
à l'attention de :

*Direction du service aux membres et des ressources humaines*  
Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny  
7, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1J6  
Par courriel : [dsm@coopsd.com](mailto:dsm@coopsd.com) ou par télécopieur : 418 248-4262

Le masculin est employé de façon neutre et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## Les Fermières -- Programmation

Le mardi 14 février 2012, à 13 h 30

- Dégustation: punch, fromage et fruits;
- Soulignons la Saint-Valentin;
- Lecture et adoption des comptes-rendus des comités;
- Travaux au choix en rapport avec la Saint-Valentin.

### Mars 2012

Le mardi 13 mars 2012, à 13 h 30

- Invité(e);
- Travaux inter-cercle;
- Goûter: trempette de légumes.

### Avril 2012

Temps des sucres

Le mardi 10 avril 2012, à 19 h 30

- Résumé du C.A.L. du 29 mars 2012;
- Goûter à saveur d'érable.

### Mai 2012

Fête des Mères

Le mardi 8 mai 2012, à 19 h 30

- Exposition locale, activité à déterminer;
- Invité(e);
- Perception de l'abonnement;
- Congrès régional, le jeudi 10 mai 2012 à Saint-Pacôme.

### Juin 2012

Abonnement et élections

Le mardi 12 juin 2012, à 19 h 30

- Perception de l'abonnement;
- Élection;
- Échange d'une plante d'extérieur et de fines herbes;
- Goûter.

### Juillet 2012

Congrès provincial en juillet 2012, à Laval ☉

## Reprise des activités à la FADOQ

Le Club de l'Âge d'or de Saint-François reprend ses activités de la saison (bingo et partie de cartes) en invitant ses membres à un dîner le mercredi 21 septembre à 11 heures au restaurant L'Arrêt Stop. Il faut réserver avant le 9 septembre à l'un des nos suivants : 418-259-2023 ou 418-259-7866. ☉



**GARANTIE NATIONALE**

Fernand Langlois  
Président

**GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS**  
174, 4<sup>e</sup> Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5  
Tél.: (418) 248-5622 • Fax: (418) 248-7071

**AUTOPRO**



Jean Morin  
Dany St-Pierre

- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

171, 4<sup>e</sup> rue  
Montmagny (Québec)  
G5V 3L6  
Tél.: (418) 248-0444  
Fax: (418) 248-0395

ms2controlemont@globetrotter.net

**SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS**



**GARAGESERVICES**  
Mario Tech Inc

MARIO THÉBERGE  
propriétaire

Spécialité **VOLKS**  
Mécanique générale

2, boul. Taché Ouest  
Montmagny (Québec)  
G5V 3A1  
418 248-1800



**Pour vos travaux de...**

- Construction • Démolition
- Rénovation • Nettoyage...

**LES CONCASSÉS DU CAP Inc.**

LOUEZ UN  
DE NOS  
CONTENEURS

Plusieurs dimensions disponibles, selon vos besoins

418 246-3255  
1 877 646-3255  
www.concassesducap.com

 **Éco-Centre du Golf**

Votre partenaire  
environnemental  
sur la Côte-du-Sud!

- Centre de tri
- Récupération et valorisation des matériaux, secs (bois, béton, métal, carton, meubles, matériaux de construction)

550, chemin du Golf Montmagny • 418 248-3323

J00392171

## La communauté paroissiale vous informe...

### Fête des jubilaires

Le dimanche 3 juillet était célébré la Fête des jubilaires. Les couples qui ont célébré avec la communauté sont:

#### 25e anniversaire

M. Maurice Richard et Mme France Pellerin

#### 30e anniversaire

M. Ulric Chamberland et Mme Nicole Gagnon

M. Jocelyn Simard et Mme Laurette Fiset

M. Richard Ouellet et Mme Johanne Montminy

#### 35e anniversaire

M. Jacques Gagné et Mme Nicole Montminy

M. France Simard et Mme Bernadette Chamberland

#### 40e anniversaire

M. Camille Laliberté et Mme Rita Lachance

#### 45e anniversaire

M. Yves Laflamme et Mme Rolande Gamache

M. Rosaire Couture et Mme Nicole Labonté

#### 50e anniversaire

M. Raymond Raby et Mme Gisèle Gamache

#### 55e anniversaire

M. Jean-Paul Bonneau et Mme Jeannette Thibeault

M. Benoît Martineau et Mme Thérèse Racine

#### 60e anniversaire

M. Maurice Bérubé et Mme Réjeanne Picard

### Bienvenue dans la communauté chrétienne

**Léa-Rose**, enfant de Marie-Christine Vézina et d'Éric Marceau

### Sont retournés vers le Père

**Roch Roy**, époux de Mme Pierrette Proulx décédé le 29 juin à l'âge de 79 ans.

**Lucien Morin** décédé le 2 août à l'âge de 78 ans et 8 mois

### Célébrations communautaires

Journée des Grands-parents, le dimanche 11 septembre, messe de 10 heures 30. Invitation à chacun, chacune d'entre vous et particulièrement à vous grands-parents et aux membres de vos familles. En cette journée des grands-parents, nous voulons mettre en valeur leur rôle de plus en plus important dans la famille d'aujourd'hui. Ensemble, venons souligner leur présence parfois discrète parfois plus active, mais toujours rassurante, inspirante et éclairante pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

### Dimanche de la catéchèse

Les communautés chrétiennes de tous les diocèses du Québec sont invitées à souligner le dimanche de la Catéchèse. Cette activité annuelle est fixée au 3e dimanche de septembre, donc le 18 septembre prochain. Cette messe est pour toute notre communauté et, encore plus, pour nos jeunes et leurs parents qui suivent de la formation chrétienne à tous les niveaux.

Durant la célébration dont le thème est Dieu se laisse trouver..., les jeunes feront les lectures et assureront le service à l'autel. Le célébrant présentera brièvement le contenu des rencontres qui auront lieu cette année:

6 à 8 ans: Laisse-moi te raconter 1

8 à 9 ans: Laisse-moi te raconter 11 et Du pain pour la vie (préparation au sacrement du pardon et de l'Eucharistie)

9 à 10 ans: Connaître Jésus par ses Paraboles

10 à 11 ans: L'Amour en Fête

11 à 12 ans: Sur le chemin de ma vie (préparation au sacrement de la confirmation).

Au niveau des 6 à 8 ans, les rencontres sont animées par Mmes Viviane Auclair, Fabienne Blais, Nicole Morin, Marie-Michaëlle Perez et Denise Lamontagne.

Pour chacun des autres groupes, Fabienne Blais assurent l'enseignement et l'encadrement. Occasionnellement, elle fait appel à un prêtre ou à des parents bénévoles.

Il n'y a pas d'âge obligatoire pour recevoir l'un ou l'autre des sacrements. Ce qui est obligatoire, c'est la formation, la préparation peu importe l'âge du candidat.

L'an dernier, une jeune fille de 9 ans a suivi sa formation pour son Baptême. Ce fut une expérience très enrichissante humainement et spirituellement pour sa famille et toutes les personnes concernées. ☪

Source : Denise Lamontagne  
Responsable Fraternité et Engagement  
Paroisse Saint-François-de-Sales

Vous rêvez d'une nouvelle carrière  
ou d'une promotion?

Vous avez besoin  
de nouvelles compétences?

**INSCRIVEZ-vous à la formation pour ADULTES**  
Centre d'études collégiales de Montmagny

Surveillez notre **NOUVELLE** programmation  
en visitant notre site Internet:  
[www.cegeplapocatiere.qc.ca/formationcontinue](http://www.cegeplapocatiere.qc.ca/formationcontinue)  
ou 418 248-7164, poste 200

**DÉBUT SEPTEMBRE 2011**



Service de la formation continue  
et du soutien aux entreprises  
Une valeur ajoutée à vos projets!

418 856-1525, poste 2275  
418 248-7164, poste 200



[www.cegeplapocatiere.qc.ca/formationcontinue](http://www.cegeplapocatiere.qc.ca/formationcontinue)



## Le Canton 600 : un franc succès



### Envie de découvrir la rivière autrement?

L'OBV (organisme des bassins versants) de la Côte-du-Sud est à la recherche de bénévoles pour le début du mois de septembre pour l'échantillonnage des «bibittes» au fond de la rivière du Sud (Saint-Raphaël/Saint-François), afin d'en apprendre plus sur la qualité de la rivière.

L'identification des macroinvertébrés benthiques («bibittes» ou encore Benthos), qui peuplent le fond de la rivière, nous permet de d'estimer la qualité du cours d'eau et des milieux aquatiques. C'est dans le cadre du programme de surveillance SurVol\* Benthos que l'OBV participe à cette recherche d'information.

Il s'agit d'une activité d'une demi-journée, où la bonne humeur est de mise ! Contactez-nous pour connaître la date exacte de l'échantillonnage, qui aura lieu début septembre. Au plaisir de vous rencontrer !

\* : SurVol pour surveillance par des volontaires. ☉

**Informations et source : Audrey de Bonneville**  
 pde@obvcotedusud.org  
 Tél.: 418 248-4566 (à partir du 1<sup>er</sup> septembre)

Le 9 juillet se déroulait à Saint-François la nouvelle activité du Canton 600. Les participants devaient former des équipes de 2 à 4 personnes. L'objectif était de construire un bateau de carton qui était mis à l'eau et l'équipe devait ramer jusqu'à la victoire, soit 600 pieds. Il est important de souligner la participation de l'entreprise Emballage L&M et la COOP Unimat de Saint-François puisqu'ils nous ont fourni tout le matériel nécessaire à la construction des bateaux. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une deuxième édition du Canton 600. ☉

**Monyvill** enr.  
 Yvon Montminy  
 Propriétaire

R.B.Q. 8343-3219-14



Excavation & Terrassement  
 Service de pelles  
 Marteau hydraulique  
 Installations septiques  
 Séchoir à bois & Bois de rénovation

Téléphone 418-259-2635 Cellulaire 418-241-8488 Fax 418-259-3035  
 462, chemin St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud, Québec G0R 3A0

873, Rang Nord  
 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud  
 (Québec) G0R 4B0

**T 418 248-1422**

F 418 248-7074

ggbsamson@globetrotter.net

[www.ggbsamson.com](http://www.ggbsamson.com)



**MARTIN SIMARD**  
**TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST  
 SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789  
 Ligne directe: 1 800 463-8744

Jean Normand  
 Vice-président  
 T.D.L.



Pierre Normand  
 Président  
 T.D.L.

**La Maison Funéraire**  
**Laurent Normand**

*En toute confiance*

Salon funéraire: 1, 1<sup>re</sup> rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
 Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: Inormand@globetrotter.net

La Tournée des 20QUEURS passera à Saint-François

## En vélo pour Prison ou Caution

Pour souligner le vingtième anniversaire de Prison ou caution, M. François Després organise une activité de financement. Vingt cyclistes participeront à cette tournée de Monmagny-L'Islet d'une distance de 150 km pour amasser des dons au profit de la Société Canadienne du Cancer.

Le coût d'inscription est d'un minimum de 100\$. Comme nous voulons restreindre le nombre de parti-

### Une première depuis plusieurs années

Malgré la température incertaine, la fête nationale du Québec fut une réussite à Saint-François. La participation civilisée des citoyens démontre qu'ils ont apprécié l'événement qui sera répété en 2012. De plus, un grand merci à tous les bénévoles et les commanditaires tels que Garant, la Scierie Yvon Montminy, les pompiers volontaires et les premiers répondants. Si vous avez des suggestions pour les années futures, veuillez nous en faire part, ce qui nous permettra d'améliorer la qualité de notre événement.

cipants à 20 pour une première expérience, nous prendrons les 20 participants qui s'engagent à amasser les plus hauts montants. Tout l'argent amassé se traduira à 100% en don à la Société Canadienne du Cancer.

Mario Marcoux, Herman Pelletier, Michel Raby, Jérôme Raby et Mme Agathe Beaumont participeront à ce défi le samedi 10 septembre. La Tournée des 20QUEURS passera à Saint-François en après-midi. Il y aura un point d'arrêt près des Loisirs pour amasser des dons. Soyez généreux et entrez dans la bataille pour lutter contre le cancer, un adversaire redoutable que nous tous ensemble vaincrons un jour.

Vous pouvez aussi faire parvenir vos dons à Mario Marcoux, 2 rue du Rocher, Saint-François G0R 3A0. Veuillez faire votre chèque au nom de La Société canadienne du cancer.

### Le Terrain de jeux est déjà derrière nous

Les six semaines du terrain de jeux sont maintenant terminées et le retour à l'école est effectué. L'équipe du terrain de jeux souhaite remercier tous les enfants pour leur bon fonctionnement et les commanditaires sans qui nous n'aurions pas eu un aussi bel été. Nous vous souhaitons une belle année scolaire en espérant vous revoir pour l'été 2012.

Nos commanditaires de l'été :

Caisse populaire  
Pharmacie Vincent Lamonde Boulet Inc.  
Yvon Montminy  
Norbert Morin  
Autobus LSBC  
Équipement de ferme Bonneau  
P.P.R. Enr.  
Fondation B.A.F.

FERME HORTICOLE

# Lajoie



Conception, réalisation  
et entretien paysager  
Centre-jardin  
Producteur de vivaces  
et d'annuelles



330, boul. St-Vallier  
Saint-Vallier (Qc) G0R 4J0  
Tél.: 418-884-3124

JEAN-FRANÇOIS LAJOIE  
www.fermehorticolelajoie.com

conception graphique  
conception web  
signalétique intérieure  
affichage grand format  
impression offset et numérique  
marketing personnalisé

**CREDO**  
création • impression • affichage

nous avons des solutions pour vous !

1010, rue Renault, Saint-Jean-Christophe (Québec) G6Z 2Y8  
T 418 839.7207 | F 418 839.1665 | 1 888 839.7207

www.impressionscredo.ca

## 2011, année internationale des forêts

**Comment se portent les « poumons » de la planète? Voici les dernières nouvelles.**

### 2 Les arbres « travaillent » pour nous!

Les arbres absorbent le gaz carbonique de l'atmosphère (CO<sub>2</sub>), un gaz à effet de serre. Combien de gaz? 123 milliards de tonnes par année. C'est ce qu'a calculé une équipe internationale de scientifiques, dont le professeur Hank Margolis, de l'Université Laval, à Québec. Les forêts qui absorbent le plus de CO<sub>2</sub> sont les forêts tropicales (34 %) et les savanes (26 %). Les forêts tempérées et la forêt boréale en absorbent au total 15 %. Tout cela réduit le réchauffement climatique.

### 1 Pourquoi coupe-t-on les arbres?

Pour agrandir les villes ou les terres cultivées. Pour fabriquer du papier, du bois de chauffage, des matériaux de construction, etc. Mais sans arbres, le sol s'appauvrit et devient désertique. Plus rien n'arrête les tempêtes, les inondations ou l'érosion. Il y a moins d'habitats pour la faune. Heureusement, les citoyens et les gouvernements commencent à réagir.

### 3 Six millions de nouveaux palétuviers

Un autre type de milieu, la mangrove, joue un rôle important dans l'écologie. La mangrove est un ensemble d'arbres (de palétuviers, par exemple) qui poussent aux abords d'étendues d'eau salée. Leurs racines créent des habitats pour les poissons, fruits de mer et mollusques. Ces arbres protègent les berges de l'érosion et des inondations. En 30 ans, on a coupé 35 % des forêts de mangroves. Heureusement, on répare parfois les dégâts. Ainsi, au Sénégal, on a planté six millions d'arbres de mangrove.

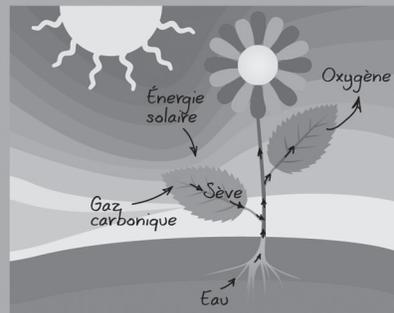
## Comment les arbres diminuent-ils la pollution?

Les arbres absorbent une partie du gaz carbonique, ou CO<sub>2</sub>, qui contribue au réchauffement global de la planète.

### Comment font-ils?

Les arbres et les plantes fabriquent leur nourriture grâce à la photosynthèse. La photosynthèse se

produit dans les cellules des feuilles. À l'intérieur de la cellule, il y a de la chlorophylle (c'est ce qui donne la couleur verte). Cette chlorophylle combine l'énergie du soleil, l'eau montant des racines et le gaz carbonique de l'air, pour produire des glucides et de l'oxygène.



Les glucides, rejetés dans la sève, nourrissent la plante ou l'arbre, qui grandit. L'oxygène est retourné dans l'air.

On peut compter sur les végétaux pour absorber une bonne quantité de CO<sub>2</sub>: 123 milliards de tonnes par an.

Pour en savoir plus sur les magazines Les Débrouillards et Les Explorateurs, consultez nos sites : lesdebrouillards.com & lesexplos.com

# Jonathan Gendron briguera le poste de conseiller au siège n° 2

Bonjour, je me présente Jonathan Gendron, 29 ans, né à Saint-François et résident de Saint-François. J'ai étudié 3 ans en infographie, aidé par les talents artistiques de ma famille. Je prends la peine d'écrire ce petit mot pour vous faire part de mon souhait de combler le siège no 2 du conseil municipal, laissé vacant.

Je suis un jeune homme débrouillard qui comprend bien l'importance de ce poste. Pour moi, une municipalité active est une municipalité vivante. Un endroit où il fait bon vivre en famille et où les activités sont accessibles. Reconnu pour ma joie de vivre, j'apporterai un élément positif autour de la table pour continuer de faire avancer la municipalité dans ses projets futurs. Ma facilité à communiquer avec les gens et mes habiletés de gestion ne peuvent être qu'un atout pour épauler l'équipe déjà en place.

Si j'ai décidé de m'établir à Saint-François, c'est que j'aime cet endroit et j'espère pouvoir donner un coup de pouce à sa communauté par mon implication dans divers projets.

Merci d'avoir pris le temps de me connaître un peu mieux. ☺

**Jonathan Gendron**

## Sudoku

|   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   | 2 |   |   |   | 6 |   |   |
|   |   |   |   | 2 |   |   | 7 |
|   | 8 |   |   | 9 |   |   |   |
|   | 4 |   |   |   |   | 8 |   |
|   |   | 6 |   | 3 | 5 |   |   |
|   | 1 |   |   |   |   | 9 |   |
|   |   |   | 8 |   |   | 4 |   |
| 3 |   |   |   | 5 |   |   |   |
|   |   | 2 |   |   |   |   | 1 |

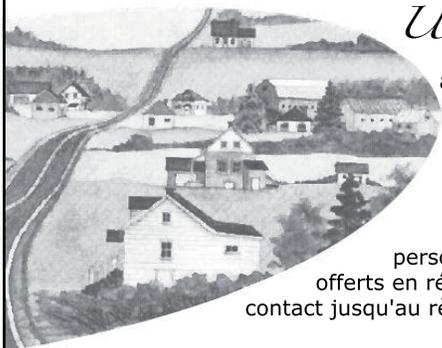
Difficile

Sudoku

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 3 | 4 | 6 | 7 | 2 | 5 | 8 | 9 |
| 5 | 8 | 6 | 1 | 4 | 9 | 2 | 3 | 7 |
| 7 | 2 | 9 | 3 | 5 | 8 | 1 | 4 | 6 |
| 6 | 4 | 2 | 8 | 1 | 5 | 9 | 7 | 3 |
| 9 | 5 | 7 | 4 | 3 | 6 | 8 | 2 | 1 |
| 3 | 1 | 8 | 2 | 9 | 7 | 6 | 5 | 4 |
| 4 | 6 | 5 | 7 | 2 | 1 | 3 | 9 | 8 |
| 8 | 9 | 3 | 5 | 6 | 4 | 7 | 1 | 2 |
| 2 | 7 | 1 | 9 | 8 | 3 | 4 | 6 | 5 |

Solution\_juillet 2011

### Promutuel Montmagny-L'Islet, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique  
et professionnelle  
à l'image et à l'écoute  
des gens d'ici.

Des services  
personnalisés entièrement  
offerts en région, de tout premier  
contact jusqu'au règlement d'un sinistre

Tout commence par la confiance

**PROMUTUEL**  
MONTMAGNY-L'ISLET

**Richard Galibois, agent**  
**259-7405**

## Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie



*Bienvenue dans le tout nouveau  
Parc fluvial de Berthier-sur-Mer*

- La promenade fluviale
- Le débarcadère avec rond-point
- Les zones piétonnières
- Les stationnements fonctionnels
- Les luminaires et la signalisation
- Les structures d'interprétation

Une invitation du  
Havre de Berthier-sur-mer Inc.  
[www.marinaberthiersurmer.com](http://www.marinaberthiersurmer.com)

Havre: 259-2953 (8h30 - 16h30)

ou Café: 259-2364

120, rue de la Marina • Berthier-sur-Mer

dimanche

lundi

mardi

mercredi

jeudi

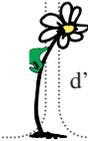
vendredi

samedi



4

Fête du Travail



Réunion du conseil

Comité d'embellissement  
19h30

1

2



3

8

Journée mondiale de l'alphabétisation



Bac bleu

Passage de la tournée des 20queurs à Saint-François

11

BRUNCH DES CHEVALIERS DE COLOMB CENTRE DES LOISIRS 10 H À 11H30

12



Tombée du journal

13

Réunion des Fermières 19h30

14

15

16



17

18

Soirée de remise des prix du concours d'embellissement Centre des loisirs 19h30

19

20

Dîner de l'Âge d'Or restaurant Arrêt-Stop 11h00 Journée internationale de la paix

21

22

23



Bac bleu

24

25

Élection municipale poste de conseiller no 2

26

27

28

29

30

**BONNE RENTRÉE !**

Dernier vendredi du mois collecte des monstres



**Soyez prudents!**

**RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**  
**COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 4 juillet 2011, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, Maire, messieurs Fernand Bélanger, Rénaud Roy, Auguste Boulet, Frédéric Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, Maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger  
APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean  
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 juin 2011**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 6 juin 2011 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet  
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 6 juin 2011 soit accepté tel que déposé.

**LISTE DES REVENUS DE JUIN**

|   |                 |
|---|-----------------|
| Abrasifs .....  | 64,00           |
| Bac à déchets.....  | 95,00           |
| Barils de récupération d'eau de pluie.....                              | 330,00          |
| Commandite pour les chandails du terrain de jeux .....                  | 150,00          |
| Cours de natation .....   | 1 154,38        |
| Dérogation mineure .....  | 150,00          |
| Fax.....  | 8,75            |
| Frais de poste (journal l'Écho).....                                    | 131,87          |
| Gouvernement du Québec – déneigement (1 <sup>er</sup> et 2 avril) ..... | 198,57          |
| Inscriptions au terrain de jeux.....                                    | 4 038,14        |
| Location de salle .....   | 672,50          |
| Loyer.....  | 1 910,00        |
| Permis .....  | 270,00          |
| Photocopies .....   | 24,14           |
| Service de garde .....  | 105,34          |
| Stop (terrain de jeux) .....  | 564,51          |
| <b>TOTAL:.....</b>  | <b>9 867,20</b> |

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JUILLET 2010**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet  
APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean  
ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

|   |            |
|---|------------|
| Amusements Récréofun inc., acompte réservation terrain de jeux.....               | 441,58     |
| Claudette Buteau, entretien ménager Loisirs .....                                 | 105,50     |
| Dépanneur Ultra St-Frs, articles pour St-Jean-Baptiste et course de bateaux ..... | 1 474,92   |
| Dominique Marois, forfait + cellulaire mai-juin 2011 .....                        | 340,00     |
| Émilie Lacasse, remb. frais déplacement 85 km.....                                | 36,55      |
| Hydro-Québec, éclairage public mai 2011 .....                                     | 704,99     |
| Me François Marchand en fiducie, dossier expropriation (Y. Morin).....            | 113 136,22 |
| Me François Marchand, mémoire de frais (expropriation).....                       | 2 383,25   |
| Ministre des Finances, 2 permis de réunion pour vendre .....                      | 80,00      |
| Chansonnier (Fête nationale).....   | 400,00     |

|   |          |
|---|----------|
| Paul Labonté, travaux pelle mécanique (racc. M. Dion) .....                 | 148,50   |
| Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur).....                        | 34,50    |
| Rosalie Lehouillier, remb. factures (terrain de jeux) .....                 | 77,42    |
| Sylvie Bonneau, remb. boîte aux lettres (endommagée par machinerie) .....   | 19,13    |
| Telus, service & interurbains:  |          |
| Bureau .....  | 339,53   |
| Garage, service incendie .....  | 183,33   |
| Usine d'eau potable.....  | 351,64   |
| Vidéotron, câble Loisirs .....  | 50,58    |
| Ministre Revenu Québec, remise de juin 2011 .....                           | 5 292,56 |
| Revenu Canada, remise de juin 2011 .....                                    | 2 053,27 |
| CARRA, remise de juin 2011 .....  | 228,77   |
| Fabrique, loyer juillet 2011 – bibliothèque du Rocher .....                 | 350,00   |
| Anthony Roy, remb. factures (t. jeux).....                                  | 108,77   |
| Aquatech:   |          |
| Gestion usine eau potable + forfaitaire (juil. à déc. 10).....              | 6 584,86 |
| Gestion ass. eaux usées .....   | 1 425,48 |
| Arbovert, achat d'arbres et plantation.....                                 | 2 573,57 |
| Boucherie R. Morin, pains et saucisses hot dog (St-Jean) .....              | 198,70   |
| Bureautique Côte-sud:   |          |
| Papeterie .....   | 133,93   |
| 3 caisses de papier.....  | 161,44   |
| Cartouches d'encre (usine d'eau potable).....                               | 159,44   |
| Contrat photocopieur.....   | 105,75   |
| Camions Sterling de Lévis, pièce camion Ford .....                          | 28,76    |
| Corriveau Entrepreneur Électricien,   |          |
| brancher fil de sècheuse et éclairage porte avant (caserne incendie).....   | 513,02   |
| CREDO, impression mille chèques laser.....                                  | 307,60   |
| Distribution Brunet inc., remplacer barre-guide au poste de pompage d'égout |          |
| Morigeau .....  | 2 420,91 |
| Ferme horticole Lajoie:   |          |
| Achat certificat cadeau .....   | 50,00    |
| Fleurs et plantation.....   | 2 996,23 |
| Ferme Monyville, 1 hre pelle - presbytère.....                              | 79,75    |
| Fortin Sécurité Médic, salopettes +protecteur yeux (garage).....            | 47,82    |
| FWM, facturation Dicom: eau potable, eaux usées, divers .....               | 107,02   |
| Garage Gilmyr, réinspection camion GMC .....                                | 182,28   |
| Jacques & Raynald Morin, location pelle (racc. M. Dion) .....               | 888,62   |
| Jacques Thibault, vérification annuelles du camion incendie .....           | 404,43   |
| Jocelyne Noël, entretien ménager bureau – juin 2011 .....                   | 90,00    |
| John Meunier, microsable (usine d'eau potable) .....                        | 1 771,66 |
| Kemira, superfloc 200 kg à 6,42/kg (usine d'eau potable) .....              | 1 525,46 |
| L. P. Tanguay, 2 250 litres à 0,47 chlore (usine d'eau potable) .....       | 1 210,46 |
| L'Écho St-François, publicité juin .....                                    | 605,00   |
| Les Concassés du Cap:   |          |
| Collecte juin 2011 .....  | 5 020,36 |
| Transport conteneurs garage .....   | 2 652,88 |
| Les Éditions Juridiques FD, mise à jour lois municipales .....              | 73,50    |
| LVM, honoraires professionnels  |          |
| caractérisation des sols près du réservoir d'huile au presbytère .....      | 1 224,69 |
| Macpek, pièces (sabot) camion Ford .....                                    | 146,85   |
| Mario Picard, location micros .....   | 325,00   |
| Martin Simard Transport, 2 voyages de sable (racc. O. Dion) .....           | 80,32    |
| MDM Publicité, 12 chandails (soccer) .....                                  | 360,00   |
| Metek Solutions, produits eau potable.....                                  | 168,75   |
| MS2 Contrôle, vérifier valve (usine d'eau potable).....                     | 95,74    |
| Municipalité Berthier-sur-Mer, entraide incendie.....                       | 138,00   |
| Nicolas Boissonneault, contribution municipale .....                        | 50,00    |
| Pagenet, téléavertisseurs .....   | 618,58   |
| Pièces d'Autos GGM:   |          |
| Pièces camion Ford .....  | 80,33    |
| Pièces équipement.....  | 103,38   |
| Clé .....   | 7,74     |
| Plomberie LYVA, changer chauffe-eau Pav. Bédard .....                       | 247,21   |
| Pneus André Ouellet, pneu pelle rétrocaveuse.....                           | 773,03   |
| Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur).....                        | 29,33    |
| Praxair:  |          |
| 2 080 m <sup>3</sup> à .3500 - oxygène (usine d'eau potable).....           | 846,32   |
| Location réservoir oxygène (usine d'eau potable).....                       | 797,48   |
|   | 1 643,80 |

|  |                   |
|--|-------------------|
| Québec Linge, location nettoyage salopettes.....   | 126,95            |
| Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, enfouissement vidanges<br>mai 2011 .....   | 4 479,19          |
| REM, pièces réparation pompe (piscine Loisirs).....  | 244,85            |
| René Samson inc., réparation électrique au log. 528 Pavillon Bédard.....                             | 131,52            |
| Rosalie Lehouillier, remb. factures (t. jeux) .....  | 24,70             |
| Sani Bleu, toilette chimique (pêche).....  | 211,90            |
| Soc. coop. Agr. Riv. sud, matériel:  |                   |
| Aqueduc .....  | 244,89            |
| Bureau municipal (batteries).....  | 6,71              |
| Pavillon Bédard, log. 528 (chauffe-eau) .....  | 464,81            |
| Piscine .....  | 52,92             |
| Terrain de jeux.....   | 204,33            |
| Loisirs.....   | 255,73            |
| Garage .....   | 213,92            |
| Embellissement .....   | 20,45             |
| Service incendie .....   | 42,14             |
| Spécialité Ressort:  |                   |
| Pièce camion .....   | 37,88             |
| Pièces service incendie.....   | 313,49            |
| Théberge Aération, tonte gazon: étangs aérés, usine d'eau potable.....                               | 1 110,77          |
| Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, honoraires professionnels finaux<br>dossier Yvonne M. Théberge..... | 2 678,20          |
| Veolia:  |                   |
| Nettoyage grilles de rue (180).....  | 2347,99           |
| Nettoyage station d'épuration des eaux usées et nettoyage tuyau d'aqueduc. 1809,88 .....             | 4 157,87          |
| Weed Man:  |                   |
| Contrôle végétation .....  | 93,03             |
| Engrais granulaire .....   | 255,53            |
| Yves Laflamme, d.g.,<br>remb. factures achat 2 cafetières (Loisirs) + tableau et marqueurs.....      | 561,25            |
| <b>TOTAL:.....</b>   | <b>182 685,72</b> |

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

**ENGAGEMENT OFFICIEL D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM**

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a fait paraître une offre d'emploi, il y a de cela quelques semaines, afin d'engager un responsable des travaux publics par intérim. Une présélection des c.v. reçus a été faite et des entrevues ont été réalisées.

Le candidat retenu est monsieur Pierre Martineau. Il faudrait officialiser son engagement.

    CONSIDÉRANT QUE quatre (4) employés municipaux aux travaux publics sont absents pour de longues périodes suite à des maladies pour certains et des opérations pour d'autres;

    CONSIDÉRANT QU'il y a une multitude de travaux à faire qui ont été reportés faute de main-d'œuvre;

    CONSIDÉRANT QU'il y a urgence de monter une nouvelle équipe afin de réaliser à tout le moins les travaux les plus pressants (rapiéçage de chemins);

    CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a fait paraître un appel d'offres en bonne et due forme pour un poste de «responsable des travaux publics par intérim»;

    CONSIDÉRANT QU'il y a eu sélection de curriculum vitae dans un premier temps et entrevues par la suite;

    IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Jean

    APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

    ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la candidature de monsieur Pierre Martineau à titre de «responsable des travaux publics par intérim»;

    QUE monsieur Martineau se constitue une équipe le plus rapidement possible et qu'il mette l'emphase sur le rapiéçage des chemins municipaux.

**RÉSULTAT D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE SOL (À TITRE INFORMATIF)**

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désire connaître la qualité environnementale des sols dans le secteur d'un réservoir souterrain d'huile à chauffage localisé sous une galerie du côté nord-est du presbytère.

Ces travaux de caractérisation ont été réalisés le 13 juin 2011 par monsieur Jean Larivière, technicien de LVM.

Le 20 juin 2011, la firme LVM a fait parvenir à la Municipalité un rapport écrit qui dit que le résultat d'analyse a présenté des concentrations inférieures aux normes donc la conclusion est que les sols dans le secteur de la tranchée sont considérés non contaminés et s'avèrent conformes à une vocation résidentielle.

### **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL SUR LE C.A. DE L'OBNL «LES HABITATIONS PATRIMONIALES DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD»**

L'organisme sans but lucratif «Les Habitations Patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud» ont reçu leurs lettres patentes le 12 mai 2011.

La Municipalité décide de désigner un élu pour la représenter au sein du conseil d'administration de cet organisme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Jean-Yves Gosselin comme représentant de la Municipalité au sein du Conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif «Les Habitations Patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud»;

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

### **RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGEANT À VENDRE LE BÂTIMENT DU PRESBYTÈRE À L'OBNL «LES HABITATIONS PATRIMONIALES DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD»**

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a acquis le bâtiment du presbytère de la Fabrique grâce à des dons recueillis auprès de gens sensibles au patrimoine.

Maintenant, elle veut le convertir en édifice à logements. Six logements de 3½ pièces pour être plus précis.

Depuis quelques mois, la Municipalité tente d'aller chercher toutes les subventions possibles pour mener à terme ce projet. Finalement, il s'avérerait plus avantageux pour la Municipalité de vendre le bâtiment à un organisme sans but lucratif soit dans ce cas-ci «Les Habitations patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud». En effet, cet OBNL pourrait être admissible au programme Accès-Logis de la Société d'Habitation du Québec, au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et à d'autres programmes de subvention qui sont connexes à l'Accès-Logis.

Est-ce que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à vendre le presbytère à l'organisme sans but lucratif «Les Habitations Patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud»?

CONSIDÉRANT QUE l'achat du bâtiment du presbytère par la Municipalité à la Fabrique est en train de se régulariser par un contrat en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a fait de nombreuses démarches pour mener à terme ce projet de réaménagement du presbytère;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère plus avantageux pour la Municipalité de vendre le bâtiment à un organisme sans but lucratif parce qu'il y a plus de possibilités d'obtenir des subventions auprès de différents ministères;

CONSIDÉRANT QU'un organisme sans but lucratif (OBNL) appelé «Les Habitations Patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud» a vu le jour le 12 mai 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à vendre le bâtiment du presbytère à l'OBNL «Les Habitations Patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud»;

QUE les personnes mandatées à signer le contrat soient monsieur le Maire Yves Laflamme et le directeur général monsieur Yves Laflamme, comme représentants de la Municipalité.

### **ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

Est-ce que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à assumer 10% du coût du programme de supplément au loyer prévu au projet pour les cinq (5) premières années pour un maximum de 50% du nombre d'unités (dans ce cas-ci, c'est 3 unités de logement). En fait, c'est le même principe qui est appliqué aux logements de l'Office municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. La Société d'Habitation du Québec assure 90% tandis que la part de la Municipalité est de 10%.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a un office municipal d'habitation sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité connaît déjà le fonctionnement pour des loyers à prix

modiques et que le principe est exactement le même pour certains loyers des Habitations Patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à assumer 10% du coût du programme de supplément en loyer prévu au projet pour les cinq (5) premières années, pour un maximum de cinquante (50%) du nombre d'unités.

### **CHOIX DU NOTAIRE POUR ENREGISTRER LA TRANSACTION DE L'IMMEUBLE ET L'HYPOTHÈQUE**

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, afin d'obtenir plus de subventions, a décidé de vendre l'immeuble à l'OBNL «Les Habitations Patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud». Évidemment, pour conclure cette transaction en bonne et due forme, il faut retenir les services d'un notaire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est engagée formellement à vendre le bâtiment du presbytère à l'OBNL «Les Habitations Patrimoniales de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud»;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate le notaire Mario Bilodeau pour rédiger le contrat et l'enregistrer;

QUE les personnes de la Municipalité autorisées à signer ledit contrat soient:

Monsieur Yves Laflamme, le Maire

Monsieur Yves Laflamme, le directeur général

### **DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR TRAVAUX DE PAVAGE**

Le directeur général demande l'autorisation au Conseil municipal d'aller en soumission publique pour des travaux de pavage mécanisés sur les tronçons de chemins municipaux suivants:

- chemin St-François Ouest 2,1 km
- chemin de la Rivière du Sud 1,5 km

ATTENDU QUE les chemins municipaux de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ne sont pas en bon état;

ATTENDU QUE la Municipalité ne dispose pas d'un budget suffisant pour réparer l'ensemble de son réseau routier;

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié deux tronçons de chemins qui sont plus dégradés soit: 2,1 km sur le chemin St-François Est et 1,5 km sur le chemin de la Rivière du Sud;

ATTENDU QUE la Municipalité compte utiliser une partie de sa taxe d'accise sur l'essence 2010-2013 pour défrayer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à demander des soumissions publiques pour des travaux de pavage mécanisés sur les tronçons énumérés plus haut.

### **RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA CPTAQ**

Monsieur Joseph Marceau est agriculteur et sa demande à la Commission de Protection du Territoire agricole est la suivante:

Il veut faire dézoner une superficie de terrain de 5 000 m<sup>2</sup> de sa propriété. Pourquoi? Pour permettre à son fils de se construire non loin de l'entreprise agricole. Par contre, il veut que la résidence ne soit pas la propriété de la ferme.

Le numéro de lot est le 3 475 434.

Il n'y a aucune activité agricole sur le lot visé par la demande. Ledit lot est en friche à 40% et boisé à 60%. Cette terre n'a pas été cultivée depuis plus de 40 ans.

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune activité agricole pratiquée sur ce lot 3 475 434 depuis plus de quarante (40) ans;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est boisé à 60% et en friche à 40%;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur signale dans sa demande qu'on retrouve à l'emplacement visé une ancienne fondation de maison en pierre, une plate-forme de béton sur laquelle reposait une étable et une montée en grosses pierres qui sans doute était le fenil de telle sorte que l'agriculture y est impraticable;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,  
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud appuie la demande de monsieur Joseph Marceau parce qu'elle ne vient nullement amenuiser l'agriculture à cet endroit précis.

### RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA CPTAQ

Jacques & Raynald Morin inc. refait une demande à la CPTAQ pour poursuivre l'enlèvement de terre végétale sur une partie du lot 3 475 606. Un tel permis leur avait déjà été émis en juin 2009 pour faire de l'extraction à cet endroit.

Les travaux envisagés consisteront principalement à enlever les broussailles et arbustes, à enlever une partie de terre végétale, à effectuer un nivellement, aménager des pentes, rigoles et fossés pour permettre un meilleur drainage de la parcelle visée et à effectuer une plantation de conifères ou de peupliers hybrides sur l'ensemble de la parcelle visée.

Une photo satellite montre précisément l'endroit où l'entreprise veut poursuivre son extraction de terre végétale. Est-ce que la Municipalité est d'accord pour reconduire cette demande d'extraction de sol arable au même endroit qu'en 2009?

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud a déjà appuyé favorablement cette demande de «Jacques et Raynald Morin inc.» en 2009;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur ne veut que poursuivre l'enlèvement de terre végétale sur une partie du lot 3 475 606;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'a pas été l'objet de plainte entre juin 2009 et novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'est toujours bien comporté vis-à-vis la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Jean,  
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud appuie la demande de «Jacques et Raynald Morin inc.» concernant la poursuite d'extraction de terre végétale sur une partie du lot 3 475 606;

QUE le demandeur respecte les conditions exigées par la CPTAQ lorsque le permis viendra à échéance.

### CRÉATION ET HÉBERGEMENT DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

La compagnie «Évolutra» hébergeait les sites Web des municipalités de la MRC de Montmagny.

La compagnie a des difficultés financières importantes de telle sorte qu'il faut se trouver un autre site d'hébergement. Une offre de services en provenance du «Groupe Appalaches» est présentée aux municipalités de la MRC de Montmagny. Pour 1 700\$, la firme s'engage à intégrer tout notre contenu sur le nouveau site Internet.

Contrairement à Évolutra, la firme «Groupe Appalaches» est située dans notre région (à St-Paul) et la Municipalité demeure propriétaire de sa base de données si jamais eux aussi éprouvaient des difficultés financières dans l'avenir.

ATTENDU QUE la compagnie «Évolutra» éprouve des difficultés actuellement et qu'il serait périlleux de demeurer avec eux;

ATTENDU QU'il faut trouver un nouveau site d'hébergement à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a une proposition sur la table en provenance d'une firme située dans notre région et qui s'appelle «Groupe Appalaches design + interactivité» (Saint-Paul-de-Montminy);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de retenir les services de «Groupe Appalaches design + interactivité» et opte pour le forfait de base à mille sept cents dollars (1 700\$) taxes en sus;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à madame Emmanuelle Lambert du «Groupe Appalaches» et à madame Nancy Labrecque de la MRC de Montmagny.

## HONORAIRES PROFESSIONNELS

La firme «Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats» présente ses honoraires professionnels et finaux dans le dossier d'expropriation mettant en cause la Municipalité et madame Yvonne Morin Théberge. Ces derniers s'élèvent à deux mille trois cent-trente-cinq dollars (2 335\$) avant taxes.

Une copie détaillée des déboursés est remise à chacun des élus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer les honoraires professionnels au montant de deux mille trois cent trente-cinq dollars (2 335\$) avant taxes à la firme d'avocats (Tremblay, Bois, Mignault, Lemay) pour finalement clore le dossier d'expropriation mettant en cause la Municipalité et madame Yvonne Morin Théberge.

## DEMANDE DE SOUMISSION SUR INVITATION POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS – CHEMIN ST-FRANÇOIS EST

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud compte effectuer des travaux de réfection importants sur un tronçon d'une longueur de 1,8 km sur le chemin St-François Est.

La Municipalité a fait faire une étude d'infrastructure et un relevé topographique sur ledit tronçon. Maintenant, nous sommes rendus à l'étape de la conception des plans et devis. Des soumissions sur invitation ont été demandées auprès de différentes firmes:

- Roche Ltée Groupe-Conseil
- SNC-Lavallin
- BPR Infrastructures inc.
- EXP

Les firmes invitées devaient déposer leurs soumissions avant 16 heures le lundi 4 juillet 2011.

Les résultats sont les suivants:

|                                 |          |
|---------------------------------|----------|
| Roche Ltée Groupe-Conseil ..... | 15 800\$ |
| SNC-Lavallin.....               | 19 850\$ |
| BPR Infrastructures inc. ....   | -- ----  |
| EXP.....                        | 15 749\$ |

CONSIDÉRANT QUE la soumission sur invitation la plus basse est conforme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission sur invitation de la firme «EXPLévis» pour la préparation des plans et devis de la réfection d'un tronçon du chemin St-François Est.

## ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Le chef-pompier, monsieur Jacques Théberge, recommande l'engagement de monsieur Rémi Montminy à titre de pompier volontaire au sein de la brigade incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

À titre informatif, la formation de monsieur Montminy serait défrayée par la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud car elle a un ratio à respecter selon l'entente intervenue entre les deux municipalités en 2002.

CONSIDÉRANT QUE le chef-pompier recommande son engagement;

CONSIDÉRANT QUE le principal intéressé est prêt à suivre la formation «Pompier 1»;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud engage monsieur Rémi Montminy à titre de pompier volontaire au sein de la brigade incendie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE la formation de ce pompier soit défrayée par la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud afin de respecter l'entente signée entre les deux municipalités le 6 novembre 2003 (voir article 8 de l'entente).

## TERRAIN MULTI-SPORTS

L'année dernière, il avait été discuté de la possibilité d'installer une minuterie pour les lumières du terrain multi-sports. Finalement, ça n'avait pas été plus loin.

Cette année, il a été demandé un prix pour l'installation d'un tel système.

Prix: 365\$

Ce prix inclut: Boîtier étanche 12x12x6  
Minuterie 24h/7jours  
Contacteur de puissance  
Bouton de départ  
Bouton d'arrêt

Installation non incluse

Prévoir approximativement 2 à 3 heures pour l'installation

CONSIDÉRANT QU'il y a des résidents qui habitent à proximité du terrain multi-sports aux Loisirs St-François de Montmagny inc.;

CONSIDÉRANT QUE certains utilisateurs du terrain multi-sports pratiquent leurs activités et écoutent de la musique à des heures tardives;

CONSIDÉRANT QU'il faut plus que des affiches pour enrayer cette problématique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de faire installer une minuterie afin d'avoir un contrôle sur l'éclairage dudit terrain;

QUE l'achat et l'installation de la minuterie soit confiés à «MS<sup>2</sup> Contrôle inc.»;

QUE l'installation de la minuterie se fasse dans les meilleurs délais.

### LISTE DE PRIX POUR PERMIS

L'inspecteur de la Municipalité soumet au Conseil une liste de prix pour l'obtention de divers permis.

#### Résidentiel

|   |                   |
|---|-------------------|
| Permis de lotissement .....                                       | 25\$ par lot      |
| Permis d'installation septique.....                               | 50\$              |
| Permis captage d'eau souterraine .....                            | 25\$ par puit     |
| Permis de géothermie .....  | 25\$ par puit     |
| Permis de construction: bâtiment principal .....                  | 30\$ par logement |
| Permis de construction: agrandissement et/ou transformation ..... | 20\$              |
| Permis de construction: bâtiment et usage accessoire .....        | 15\$              |
| Permis de rénovation .....  | 15\$              |
| Permis de déplacement/démolition.....                             | 10\$              |
| Licence pour chien.....   | 5\$               |
| Permis de dérogation mineure .....                                | 50\$              |
| Autres permis et certificats non spécifiés.....                   | 15\$              |

#### Agricole, commercial, industriel et institutionnel

|   |  |
|---|--|
| Permis de lotissement .....                                       | 15\$ par lot + 1\$ du 1 000 m <sup>2</sup> |
| Permis d'installation septique.....                               | 50\$                                       |
| Permis de captage d'eau souterraine.....                          | 25\$                                       |
| Permis de géothermie .....  | 25\$                                       |
| Permis de construction: bâtiment principal .....                  | 30\$ + 1\$ du 1 000\$                      |
| Permis de construction: agrandissement et/ou transformation ..... | 20\$ + 1\$ du 1 000\$                      |
| Permis de construction: bâtiment et usage accessoire .....        | 15\$ + 1\$ du 1 000\$                      |
| Permis de rénovation .....  | 15\$ + 1\$ du 1 000\$                      |
| Permis de déplacement/démolition.....                             | 10\$                                       |
| Permis de dérogation mineure .....                                | 100\$                                      |

Note: le coût d'un permis ne peut dépasser 200\$

Le directeur vous remet la liste de prix des permis qui prévaut actuellement. Comme vous pouvez le remarquer, la liste qui vous est proposée par l'inspecteur municipal est plus complète. Également, les prix proposés ressemblent beaucoup à ce qui est demandé dans les autres municipalités de la MRC de Montmagny.

Le prix des permis est accepté par voie de résolution. C'est mentionné dans le règlement de construction du plan d'urbanisme de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QU'il est dit dans le règlement No 116-1990 que tous les tarifs de permis seront fixés et déterminés par résolution du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet  
 APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de façon intégrale la nouvelle liste de prix qui lui est présentée par l'inspecteur municipal, monsieur Vincent Rioux, concernant l'obtention de divers permis.

### **TRAVAUX DE DRAINAGE DANS LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

L'automne dernier, le responsable des travaux publics avait signifié que des travaux de drainage devaient être finalisés et ça n'a pas été fait. Hors, il serait important de le faire faire cet été.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger  
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet  
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour que des drains soient installés entre la 2<sup>e</sup> Rue Ouest et la 5<sup>e</sup> Rue Ouest du nouveau développement domiciliaire;

QUE les amoncellements de matériel dans le nouveau développement domiciliaire soient étendus et que le fouet soit passé afin de rendre plus attractif l'ensemble du nouveau développement domiciliaire.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Des citoyens posent des questions par rapport au dossier du presbytère.
- Une citoyenne dépose une lettre au Conseil. Des questions sont posées par rapport au dossier du presbytère.
- Il est question du mauvais état du réseau routier.
- On demande de passer le fouet dans le nouveau développement domiciliaire.
- Certains citoyens n'approuvent pas le projet du comité d'embellissement de tracer un sentier piétonnier qui permettrait d'avoir accès à la Première rue Ouest (vis-à-vis de la côte du couvent mais du côté sud du chemin St-François Ouest).

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet  
 ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit ajournée au lundi 11 juillet 2011 à 19h 30 afin de traiter une demande de dérogation mineure de «Aliments Trigone inc.».

La séance régulière se termine à 20 h 50.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## **RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIERÈRE-DU-SUD**

### **COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 11 juillet 2011 et tenue à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures et trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, Maire, messieurs Fernand Bélanger, Régnald Roy, Auguste Boulet, Frédéric Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, Maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il y avait une demande de dérogation mineure à traiter;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de dérogation mineure n'a pu être traitée à la séance régulière du 4 juillet 2011 parce qu'il y a un délai à respecter entre le moment où l'avis public est publié et la décision que doit rendre le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur de la dérogation veut une réponse le plus rapidement possible;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Réналd Roy

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte cet ordre du jour qui va porter essentiellement sur la dérogation mineure de «Aliments Trigone inc.».

## POINT MUNICIPAL

Le 30 mai 2011, les Aliments Trigone inc. ont déposé une demande de dérogation mineure à la Municipalité.

Le projet est de construire un bâtiment qui va abriter des espaces à bureaux et une salle pour les employés et ce, sur le site de la maison actuelle.

Le hic dans ce projet, c'est que la marge avant exigée par la réglementation municipale est de 9 mètres alors que la construction, une fois érigée, ne permet qu'une marge avant de 4,27 mètres.

La demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme le 30 mai 2011.

CONSIDÉRANT QUE le chemin de l'Aqueduc n'est pas une voie où le trafic est élevé;

CONSIDÉRANT QUE la chaussée du chemin de l'Aqueduc va rester complètement libre après la réalisation de cette construction;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a bien examiné la demande de dérogation mineure et qu'il recommande à la Municipalité de l'accepter;

CONSIDÉRANT QUE cette construction ne nuira pas au déneigement du chemin de l'Aqueduc;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,

APPUYÉ par monsieur Réналd Roy,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande de dérogation mineure de «Les Aliments Trigone inc.» du 93, chemin de l'Aqueduc à St-François;

QUE monsieur Jacques Côté, président de «Les Aliments Trigone inc.» vienne signer la demande de dérogation mineure.

## AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réналd Roy,

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#### **VARIA**

Le directeur général avise le Conseil municipal qu'il a contacté le conseiller monsieur Mario Marcoux afin de bien interpréter sa lettre du 4 juillet 2011. Ce dernier lui a clairement signifié qu'il démissionnait de son poste de conseiller.

Maintenant, quelle est la procédure quand une vacance est constatée et signifiée par écrit?

#### **Article 333 de la Loi sur les élections et les référendums**

Le directeur qui constate la vacance d'un poste en avise le Conseil à la première séance qui suit. Ça a été fait à la séance du 11 juillet 2011.

#### **Article 335, al. 1**

Lorsque la vacance à un poste de membre du Conseil est constatée par le directeur général plus de douze (12) mois avant la jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste, une élection partielle est obligatoire. Le Conseil n'a pas le pouvoir de décréter que cette élection n'aura pas lieu ou que le poste demeurera vacant.

Dans ce cas-ci, il y a plus de douze mois. Donc, il va y avoir obligatoirement une élection.

#### **Article 339, al. 1**

Le scrutin doit être fixé parmi les dimanches compris dans les quatre (4) mois de l'avis au Conseil.

#### **Article 339, al. 1 et 3**

Le choix de la date du scrutin appartient au directeur général en sa qualité de président d'élection. Le choix doit être fait dans les trente (30) jours qui suivent l'avis au Conseil de la vacance. Dès qu'il a arrêté son choix, le président d'élection en avise le Conseil. Il n'est pas nécessaire que ce soit dans le cadre d'une séance au Conseil.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
 APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger  
 ET RÉSOLU QUE la séance régulière ajournée soit levée.

La séance régulière ajournée se termine à 20 heures et 15 minutes.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**  
**COMTÉ DE MONTMAGNY**  
**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Le lundi 25 juillet 2011, à 19h30, à la salle du Conseil située au 534, chemin St-François Ouest.

Sont présents: monsieur Yves Laflamme, Maire, messieurs Fernand Bélanger, Rénaud Roy, Auguste Boulet, Frédéric Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, Maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

L'assemblée de consultation publique concerne une modification à apporter au règlement de zonage de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

La procédure dans un tel cas a bien été suivie et un avis public en ce sens a paru le 11 juillet 2011. Pour bien expliquer les modifications, l'inspecteur municipal, monsieur Vincent Rioux, était présent.

Voici les changements proposés:

**Art. 5.33.1 Alinéa 16 du règlement de zonage, qui dit ceci:**

«Un logement au sous-sol pour une habitation comprise à l'intérieur du périmètre urbain du secteur Morigeau.»

Modifié par:

«Le logement au sous-sol est autorisé seulement dans les habitations unifamiliales isolées et ce, partout dans la Municipalité.»

**Article 5.33.1 Un ajout d'alinéa qui portera le numéro 17**

«Un logement multigénérationnel au sous-sol, voir annexe I/Multigénérationnel.»

**Article 5.33.2 Un ajout d'alinéa qui portera le numéro 11**

«Un maximum de 40% de la superficie du bâtiment est autorisé pour le logement au sous-sol.»

Ajouter en annexe I l'appellation multigénérationnel:

MULTIGÉNÉRATIONNEL:

“L'appellation multigénérationnel est acceptée dans tous les types d'habitations unifamiliales isolées servant aux membres d'une même famille (premier et deuxième degré). Toutefois, ces dernières doivent avoir la possibilité de recevoir comme usage complémentaire à l'habitation: un logement en sous-sol, tel que mentionné dans l'article 5.33.1 et répondre aux normes de l'article 5.33.2.

Toute habitation bifamiliale et servant aux membres d'une même famille (premier et deuxième degré) peuvent se prévaloir de cette appellation.”

Monsieur Rioux demande aux élus et aux gens présents dans l'assistance (3 personnes) s'ils ont des questions concernant les modifications proposées au règlement de zonage de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Non, il n'y a aucune question.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE l'assemblée de consultation publique soit levée.

L'assemblée de consultation publique se termine à 19 h 40.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**

**COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 1<sup>er</sup> août 2011, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, Maire, messieurs Fernand Bélanger, Auguste Boulet, Frédéric Jean et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, Maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 4 juillet 2011

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 juillet 2011 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 juillet 2011 soit accepté tel que déposé.

### LISTE DES REVENUS DE JUILLET

|  |                  |
|--|------------------|
| Bacs.....  | 380,00           |
| Boisson.....   | 94,81            |
| Canton 600:  |                  |
| Boisson.....   | 215,96           |
| Hot-dog, liqueur.....  | 302,43           |
| Inscription-pourboires.....  | 174,58           |
| Commandites terrain de jeux.....   | 692,97           |
| Cours de natation.....   | 365,00           |
| Fax.....   | 324,81           |
| Inscriptions terrain de jeux.....  | 12,25            |
| Journal l'Écho, frais de poste.....                                      | 5 270,83         |
| Location de salle.....   | 127,85           |
| Loyer.....   | 212,50           |
| Permis.....  | 1 370,00         |
| Piscine:   | 130,00           |
| Abonnements et entrées.....  | 1 285,52         |
| Cours de natation.....   | 535,51           |
| Raccordements aqueduc-égout.....   | 1 821,03         |
| Remboursement permis d'alimentation.....                                 | 2 500,00         |
| Subvention programme d'accompagnement loisirs-personnes handicapées..... | 31,00            |
| URLS, remb. trop payé formation Loisirs moniteurs.....                   | 374,38           |
| Village des sports:  | 245,00           |
| Accompagnateurs.....   | 250,00           |
| Public.....  | 225,00           |
| <b>TOTAL:.....</b>   | <b>14 427,43</b> |

### PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER D'AOÛT 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

|  |          |
|--|----------|
| André Gaudreau, achat véhicule «Dodge Caravan 2001» Premiers répondants..... | 3 500,00 |
| Cinéma Lido, activité terrain de jeux.....                                   | 903,02   |
| Claudette Buteau, entretien ménage Loisirs.....                              | 70,00    |
| Dallaire Forest Kirouac, hon. prof. memorandum (dossier presbytère).....     | 1 913,95 |
| Émilie Lacasse,:   |          |
| Remb. facture SAQ (Loisirs).....   | 1 070,73 |
| Remb. facture (Loisirs).....   | 85,59    |
| Groupe Appalaches, création nouveau site Web 30% - début des travaux.....    | 1 156,32 |
| Hydro-Québec, électricité:   | 581,02   |
| Log. 532 Pav. Bédard.....  | 44,38    |
| Usine d'eau potable.....   | 4 179,29 |
| Parc Olivier Tremblay.....   | 34,63    |
| Enseigne 4-chemins.....  | 29,57    |
| Éclairage public.....  | 682,32   |
| Feu clignotant.....  | 17,64    |
| Feu clignotant.....  | 17,64    |
| MDM Publicité, t-shirts (terrain de jeux).....                               | 5 005,47 |
|  | 800,32   |

|  |           |           |
|--|-----------|-----------|
| Ministre des Finances, droits annuels barrages .....   | 327,00    |           |
| Postes Canada, envoi journal l'Écho+ circulaires.....  | 407,69    |           |
| Praxair, location réservoir oxygène + oxygène.....   | 1 261,97  |           |
| Receveur général du Canada, sortie terrain de jeux Fort-de-Lévis.....                                      | 272,60    |           |
| Rosalie Lehouillier, remb. factures terrain de jeux .....  | 96,11     |           |
| Supérieur Propane, location cylindre (garage).....   | 16,26     |           |
| Telus, entretien appareil Meridian .....   | 7,08      |           |
| Telus, service et interurbains:  |           |           |
| Loisirs.....   | 137,14    |           |
| Surpresseur St-Pierre.....   | 57,25     |           |
| Bureau .....   | 515,43    |           |
| Garage, service incendie .....   | 184,00    |           |
| Usine d'eau potable.....   | 351,01    |           |
| Cellulaires .....  | 115,23    | 1 360,06  |
| Transport adapté vieux Quai, transport adapté juin 2011 .....  | 424,63    |           |
| Ultra Dépanneur, essence et divers .....   | 460,62    |           |
| Vidéotron, câble Loisirs .....   | 50,58     |           |
| Yvan Bérubé entretien ménage usine d'eau potable.....  | 15,00     |           |
| Yves Laflamme, remb. de l'immatriculation du véhicule d'urgence «Dodge<br>Caravan 2001» .....              | 307,65    |           |
| Ministre Revenu Québec, remise de juillet 2011 .....   | 8 276,94  |           |
| Revenu Canada, remise de juillet 2011 .....  | 3 251,26  |           |
| Fabrique, loyer août 2011 - bibliothèque du Rocher .....   | 350,00    |           |
| Amusements Récréofun inc., sortie terrain de jeux .....  | 466,35    |           |
| Animation La Forge, activité terrain de jeux .....   | 655,07    |           |
| Anthony Roy, remb. facture terrain de jeux.....  | 36,45     |           |
| AQLM, inscription congrès 2011 .....   | 404,43    |           |
| Aquatech, gestion et exploitation:   |           |           |
| Usine d'eau potable.....   | 5 952,58  |           |
| Ass. eaux .....  | 1 425,48  | 7 378,06  |
| Bergor, brosses balai mécanique.....   | 599,25    |           |
| BML Construction, 4,99 t.m. à 74,15 asphalte .....   | 421,53    |           |
| Bureautique Côte-Sud:  |           |           |
| Papeterie.....   | 52,35     |           |
| Contrat photocopieur.....  | 295,87    | 348,22    |
| Camions Sterling de Lévis, pièce équipement.....   | 57,94     |           |
| Canadian Tire, vérification – inspection – réparation<br>camion Dodge Caravan 2001 (unité d'urgence) ..... | 1465,19   |           |
| Comairco, remplacement d'une valve (usine d'eau potable).....  | 927,64    |           |
| Construction BML, division de Sintra inc., asphalte .....  | 4492,24   |           |
| Daniel Bonneau, remb. frais déplacement 25 km .....  | 11,25     |           |
| Distribution Steeve Blais, matériel sanitaire (M. Paroisse).....   | 139,51    |           |
| Éthier avocats inc., honoraires professionnels récupération TPS .....                                      | 203,51    |           |
| FQM, facturation Dicom eau potable, eaux usées, divers .....   | 396,10    |           |
| Francis Lepage, services rendus .....  | 114,00    |           |
| Garage Gilmyr, inspection SAAQ camion incendie .....   | 153,80    |           |
| Geneq inc., testeur ph (usine d'eau potable).....  | 208,48    |           |
| Hetek Solutions, service pour calibrage (usine d'eau potable).....   | 136,71    |           |
| Hewitt, pièce pelle rétrocaveuse .....   | 357,11    |           |
| Jacques & Raynald Morin inc., achat et transport de poussière de<br>pierre – 15,81 t.m. à 18,72 .....      | 337,17    |           |
| Joachim Laferrière électricien inc., réparation lumières de rue.....                                       | 307,88    |           |
| John Meunier, matériel usine d'eau potable .....   | 505,10    |           |
| L. P. Tanguay, 3 135 litres à 0,47 chlore (usine d'eau potable) .....                                      | 1 690,03  |           |
| La Coop St-Vallier:  |           |           |
| Clé de contact.....  | 4,65      |           |
| Pièce tracteur Ford .....  | 75,80     | 80,45     |
| Le Lafontaine, 30 sacs de glace .....  | 48,00     |           |
| L'Écho St-François, publicité juillet 2011 .....   | 660,00    |           |
| Lemieux, Nolet, comptables agréés, honoraires prof. vérification 2010 .....                                | 13 084,29 |           |
| Les Concassés du Cap inc.:   |           |           |
| Transport conteneurs au site.....  | 1 695,80  |           |
| Collecte de juillet 2011 .....   | 5 020,36  |           |
| Collecte août 2011.....  | 5 020,36  | 11 736,52 |
| L'Oie Blanche, avis public + appel d'offres .....  | 225,34    |           |
| Maxxam analytique inc., analyses eaux usées, eau potable, eau de baignade.....                             | 948,43    |           |
| Ministre des Finances, demande de permis .....   | 40,00     |           |
| MRC de Montmagny:  |           |           |

|   |           |                   |
|---|-----------|-------------------|
| Récupérateurs d'eau .....   | 330,00    |                   |
| Fête de la pêche .....  | 1 000,00  |                   |
| Entente inspecteur municipal-janv. à juin .....   | 11 466,00 |                   |
| Collecte sélective tonnage mai-juin .....   | 1 369,40  | 14 165,40         |
| MS <sup>2</sup> Contrôle inc.:  |           |                   |
| Installation d'un boîtier start/stop<br>+ timer intégré au terrain multi-sports .....               | 643,55    |                   |
| Travaux à l'usine d'eau potable: connexions temporaire<br>sur ozone et vérification de valves ..... | 150,47    | 794,02            |
| Pagenet, téléavertisseur .....  |           | 7,92              |
| Pharmacie Vincent Lamonde Boulet, eau déminéralisée .....   |           | 14,76             |
| Philippe Gosselin, 475 litres à 1.0445 diesel .....   |           | 565,23            |
| Pièce d'Auto GGM, pièces:   |           |                   |
| Garage .....  | 221,22    |                   |
| Pelle rétrocaveuse .....  | 104,80    | 326,02            |
| Plomberie Chouinard KRT, réparation usine d'eau potable .....                                       |           | 898,87            |
| Praxair, location réservoir oxygène (usine d'eau potable) .....                                     |           | 797,48            |
| Publicité Plastique Blais, coroplast terrain multi-sports .....                                     |           | 27,34             |
| Québec Linge, location nettoyage salopettes .....   |           | 128,09            |
| Régie gestion matières résiduelles Mauricie, enfouissement juin 2011 .....                          |           | 4 896,90          |
| REM:  |           |                   |
| Moteur du compresseur (garage) .....  | 643,42    |                   |
| Pièce pour épandeur de calcium .....  | 9,29      | 652,71            |
| René Samson, réparation au Centre des Loisirs .....   |           | 103,95            |
| Restaurant l'Arrêt-Stop, repas lors d'incendie (pompiers) .....                                     |           | 86,64             |
| Roche ltée, groupe conseil, hon. prof. rencontre avec le Conseil .....                              |           | 284,81            |
| Rosmar enr., location tracteur + tondeuse .....   |           | 626,59            |
| Sani Bleu, location toilette (canton 600) .....   |           | 211,90            |
| Soc. coop. Agr. Riv. sud, matériel divers:  |           |                   |
| Maison de la Paroisse .....   | 19,35     |                   |
| Loisirs .....   | 32,25     |                   |
| Aqueduc .....   | 18,86     |                   |
| Eau potable .....   | 242,10    |                   |
| Voirie (garage) .....   | 209,16    |                   |
| Service incendie .....  | 279,91    |                   |
| Embellissement .....  | 29,03     | 830,66            |
| Société Mutuelle de Prévention, forfait juillet à décembre 2011 .....                               |           | 691,24            |
| Stelem, levier magnétique pur couvercle de vanne (garage) .....                                     |           | 199,37            |
| Thibault Montmagny, pièces et réparation camion Silverado .....                                     |           | 1 038,90          |
| Village Vacances Valcartier inc., sortie terrain de jeux .....                                      |           | 1 727,10          |
| <b>TOTAL:</b> .....   |           | <b>108 527,50</b> |

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

## AVIS DE MOTION POUR MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud veut apporter quelques modifications à son règlement de zonage.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet qu'un règlement apportant des modifications au règlement de zonage actuel de la Municipalité sera présenté et adopté lors d'une prochaine séance du Conseil.

## ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Quand il est question d'apporter des modifications à un règlement de zonage, il y a une longue procédure à suivre avant d'arriver à l'adoption finale dudit règlement. Aussi, poursuivons-nous la démarche entreprise en juin 2011.

ATTENDU QU'un premier projet de modification au règlement de zonage de la Municipalité a été présenté et accepté à la séance régulière du lundi 6 juin 2011;

ATTENDU QUE ce premier projet de modification au règlement de zonage de la Municipalité a été transmis à la MRC de Montmagny;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de modification s'est tenue le lundi 25 juillet 2011 à la salle du Conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion est présenté à cette assemblée-ci pour annoncer l'adoption

éventuelle de cette modification au règlement de zonage à une séance ultérieure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte ce second projet de règlement qui apporte les changements suivants au règlement de zonage de la Municipalité;

Alinéa 16 du règlement de zonage article 5.33.1 qui dit ceci:

«Un logement au sous-sol pour une habitation comprise à l'intérieur du périmètre urbain du secteur Morigeau.»

Alinéa 16 modifié qui dirait:

«Le logement en sous-sol est autorisé seulement dans les habitations unifamiliales isolées et ce, partout dans la Municipalité.»

Ajouter l'alinéa 17 au règlement de zonage article 5.33.1

«Pour un logement multigénérationnel en sous-sol, voir annexe I la définition et la description.»

Ajouter en annexe I l'appellation multigénérationnel

«L'appellation multigénérationnel est acceptée dans tous les types d'habitations unifamiliales isolées. Toutefois, ces dernières doivent avoir la possibilité de recevoir comme usage complémentaire à l'habitation: un logement en sous-sol, tel que mentionné dans l'article 5.33.1 et répondre aux normes de l'article 5.33.2.

Toutes habitations bifamiliales et servant aux membres d'une même famille (premier et deuxième degré) peuvent se prévaloir de cette appellation.

Ajouter une exigence à l'article 5.33.2 qui porterait l'alinéa numéro 11

«Un maximum de 40% de la superficie du bâtiment est autorisé pour le logement en sous-sol.»

### **SOUSSIONS PUBLIQUES POUR TRAVAUX DE PAVAGE**

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage sur environ 2,1 kilomètres du chemin St-François Ouest et sur environ 1,5 kilomètres du chemin de la Rivière du Sud.

L'ouverture des soumissions publiques a eu lieu lundi le 18 juillet 2011 à 16 h 05 et le résultat est le suivant:

| Nom des soumissionnaires     | Montant total (taxes incluses) |
|------------------------------|--------------------------------|
| P.E. Pageau inc.             | 330 738,40                     |
| Jacques & Raynald Morin inc. | --                             |
| Les Entreprises Lévisiennes  | 383 053,22                     |
| Les Constructions HDF inc.   | --                             |
| Construction BML             | 326 928,29                     |

CONSIDÉRANT QUE la soumission publique la plus basse pour les travaux d'asphaltage spécifiés dans le devis EB-00-18060-01 de juin 2011 est conforme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission publique de «Construction BML- division de Sintra inc.» au montant de trois cent vingt-six mille neuf cent vingt-huit dollars et vingt-neuf sous (326 928,29\$) taxes comprises;

QU'un contrat en bonne et due forme soit rédigé et que les représentants de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorisés à le signer soient monsieur Yves Laflamme, Maire, et monsieur Yves Laflamme, directeur général (ce sont deux personnes différentes);

QUE les travaux de pavage soient entrepris dans les meilleurs délais et que le devis soit respecté à moins d'indication contraire du maître d'œuvre.

### **TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2010-2013 (RAPPEL ET À TITRE INFORMATIF)**

Les critères à respecter pour la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013 sont exactement les mêmes que ceux de la taxe d'accise 2005-2009, soit:

Priorité 1 – Mise aux normes d'eau potable et d'eaux usées

Priorité 2 – Connaissance de l'état des conduites d'eau potable et d'eaux usées

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et voirie locale

La Municipalité compte utiliser sa taxe d'accise sur l'essence 2010-2013 pour sa voirie locale car les priorités 1, 2 et 3 répondent aux normes.

La contribution gouvernementale est de 632 293\$ pour les quatre (4) années soit 158 073\$ par année. Par contre, la Municipalité, pour avoir droit à l'entièreté de ce montant, doit dépenser 28\$ par habitant ce qui équivaut à un montant de 43 512\$ par année (1 554 habitants en 2009).

En 2010, la Municipalité n'a pas fait de travaux donc elle a en poche, si on peut dire, 158 073\$.

En 2011, la Municipalité va faire des travaux d'asphaltage sur environ 3,6 kilomètres de chemin.

Elle va défrayer le coût de ces travaux avec la taxe d'accise 2010 + 2011 = 316 146\$.

Le reste de la contribution gouvernementale devrait servir à l'amélioration du chemin St-François Est en 2012 et en 2013.

### **FINANCEMENT MUNICIPAL**

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a contracté un emprunt au montant de 248 200\$ sur dix (10) ans concernant le dossier d'expropriation en vue de l'acquisition du terrain de madame Yvonne Morin-Théberge pour un développement domiciliaire.

Le directeur a fait les démarches qui s'imposent pour embarquer sur financement permanent.

Le ministère des Finances va procéder à un appel d'offres public le 22 août 2011. Donc, il va y avoir une séance publique en soirée afin d'adopter des résolutions d'adjudication, de concordance et de courte échéance.

### **SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (À TITRE INFORMATIF)**

À la suite de la recommandation de notre député, le ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, accorde à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud une subvention maximale de 6 000\$ pour l'amélioration des chemins – chemin Rivière du Sud – St-François Est – St-François Ouest.

### **POSTE À COMBLER AU SIÈGE NO 2**

À la séance régulière ajournée du lundi 11 juillet 2011, le directeur général avisait le Conseil municipal que monsieur le conseiller Mario Marcoux avait signifié par voie écrite sa démission du siège numéro 2 et que celle-ci était effective à partir du 4 juillet 2011.

À titre de président d'élection, ce dernier a un (1) mois pour arrêter une date d'élection. À noter que celle-ci doit obligatoirement se faire dans les quatre (4) mois qui suivent l'annonce officielle de la démission. Hors, la date retenue sera le dimanche 25 septembre 2011.

Le président d'élection va transmettre cette donnée au directeur général des élections et celui-ci va lui envoyer un calendrier d'élection. Sur ce dernier seront établies les principales étapes à respecter. De toute façon, il va y avoir des avis publics à afficher et le journal local va en faire mention. C'est à suivre.

### **DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ**

Monsieur Bertrand Théberge domicilié au 785 chemin de la Rivière du Sud fait une demande de fermeture de fossé.

Un comité est allé sur les lieux constater de visu la portée de la demande. La réponse est oui en autant que le propriétaire suive les instructions qui lui ont été faites par les représentants de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la demande de fermeture de fossé au 785, chemin de la Rivière du Sud a été acceptée après visite des lieux;

QUE le propriétaire respecte les instructions qui lui ont été transmises par le représentant municipal lors de la visite des lieux.

### **FORMATION OBLIGATOIRE SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE (RAPPEL)**

À la séance du 2 mai 2011, le directeur vous a avisé que les élus devraient suivre une formation obligatoire sur le comportement éthique.

Cette formation est offerte dans le but d'outiller l' élu municipal afin qu'il soit en mesure de parfaire ses connaissances en matière d'éthique et de déontologie appliquée au domaine municipal.

Les cours sont offerts dans un grand nombre de localités au Québec et ce, jusqu'en mai 2012.

Le coût d'inscription est de 80\$ plus taxes par participant.

Voici à date le nom des élus qui se sont inscrits:

Yves Laflamme, Maire  
Fernand Bélanger  
Jean-Yves Gosselin

## COMPTE RENDU SUR LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR L'EAU À LA CAISSE POPULAIRE (À TITRE INFORMATIF)

Le 18 février 2011, il y a eu des infiltrations d'eau à la Caisse Desjardins Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer. La caisse alléguait que ce sinistre avait été causé parce que le tuyau pluvial de la Municipalité était gelé.

L'assurance de la Municipalité a été avisée immédiatement de la situation. Des experts en sinistres représentant la compagnie d'assurances La mutuelle des Municipalités du Québec ont procédé à une enquête et d'après eux, la responsabilité de la municipalité n'est pas en cause.

Donc, c'est un dossier à suivre car le débat se fait entre les assureurs des deux parties.

## ANNULATION D'UNE VENTE PAR LA FABRIQUE À LA MUNICIPALITÉ

Le directeur présente aux élus un projet de cession (annulation de vente) et une résolution à adopter pour officialiser l'annulation de la vente du presbytère à la Municipalité.

Il faut aussi mandater deux représentants de la Municipalité qui sont autorisés à signer ces documents.

ATTENDU QU'aux termes d'un acte reçu devant Me Mario Bilodeau, notaire, le 22 septembre 2008 et publié au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sous le numéro 15 608 678 :

- La Fabrique de la Paroisse de Saint-François («La Fabrique») a vendu à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud («la Municipalité») l'immeuble ci-après décrit;
- diverses servitudes ont été constituées affectant l'immeuble vendu et en faveur de celui-ci;
- une hypothèque immobilière a été constituée affectant l'immeuble vendu en faveur de La Fabrique, afin de garantir un solde de prix de vente.

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas obtenu du Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, l'autorisation requise en vertu de l'article 14.1 du Code municipal avant de procéder à l'achat dudit immeuble.

EN CONSÉQUENCE, l'acte de vente susdit doit être annulé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet  
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- 1/ **D'ANNULER** l'acte de vente susmentionné publié au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sous le numéro 15 608 678 en cédant, à titre purement gratuit, à La Fabrique, l'immeuble dont la désignation suit :

### DÉSIGNATION

Un terrain sis et situé en la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, MRC de Montmagny, connu et désigné comme étant le lot **QUATRE MILLIONS CENT CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-SIX (lot 4 105 746)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de Montmagny.

**AVEC BÂTISSSE** dessus construite, circonstances et dépendances, incluant l'enseigne « Bien culturel ».

Adresse civique : **506, chemin Saint-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0;**

- 2/ **D'ANNULER** les servitudes mentionnées ci-après, constituées aux termes de l'acte publié au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sous le numéro 15 608 678 :
  - a/ servitude de non-usage affectant l'immeuble ci-dessus décrit en faveur du lot quatre millions cent cinq mille sept cent quarante-sept (lot 4 105 747) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.
  - b/ servitude de passage affectant l'immeuble ci-dessus décrit en faveur du lot quatre millions cent cinq mille sept cent quarante-sept (lot 4 105 747) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, laquelle devait s'exercer dans l'assiette suivante :

#### Assiette de la servitude

Une lisière de terrain sise et située en la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, MRC de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot QUATRE MILLIONS CENT CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-SIX (Ptie 4 105 746) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Montmagny, de figure irrégulière, mesurant un mètre et quatre-vingt-un centimètres (1,81 m) dans sa ligne sud-est, deux mètres et trois centimètres (2,03 m) et onze mètres et soixante-quatorze centimètres (11,74 m) dans sa ligne sud-ouest, cinq mètres et soixante-cinq centimètres (5,65 m) dans sa ligne ouest et dix-huit mètres et quatre-vingt-seize centimètres (18,96 m) dans sa ligne nord-est; bornée comme suit : vers le sud-est par le lot 3 476 357, vers le sud-ouest et l'ouest par une partie du lot 4 105 746 et vers le nord-est par le lot 4 105 747. Superficie : 28,6 mètres carrés.

c/ servitude de passage affectant le lot quatre millions cent cinq mille sept cent quarante-sept (lot 4 105 747) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, en faveur de l'immeuble ci-dessus décrit, laquelle devait s'exercer dans l'assiette suivante :

#### Assiette de la servitude

Une lisière de terrain sise et située en la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, MRC de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot QUATRE MILLIONS CENT CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT (Ptie 4 105 747) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Montmagny, de figure irrégulière, mesurant quatre mètres et cinquante-huit centimètres (4,58 m) dans sa ligne sud-est, dix-huit mètres et quatre-vingt-seize centimètres (18,96 m) dans sa ligne sud-ouest, huit mètres et quarante-deux centimètres (8,42 m) dans sa ligne nord et onze mètres et vingt-six centimètres (11,26 m) dans sa ligne nord-est; bornée comme suit : vers le sud-est par le lot 3 476 357, vers le sud-ouest par le lot 4 105 746, vers le nord et le nord-est par une partie du lot 4 105 747. Superficie : 67,5 mètres carrés.

d/ servitude de passage à pied seulement, affectant l'immeuble ci-dessus décrit en faveur du lot quatre millions cent cinq mille sept cent quarante-sept (lot 4 105 747) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, laquelle devait s'exercer dans l'assiette suivante :

#### Assiette de la servitude

Une lisière de terrain sise et située en la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, MRC de Montmagny, connue et désignée comme étant une partie du lot QUATRE MILLIONS CENT CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-SIX (Ptie 4 105 746) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Montmagny, de figure irrégulière, mesurant un mètre et vingt-cinq centimètres (1,25 m) dans sa ligne sud-est, onze mètres et vingt centimètres (11,20 m) dans sa ligne sud-ouest, cinquante-huit centimètres (0,58 m) dans sa première ligne nord-ouest, deux mètres et soixante-dix-neuf centimètres (2,79 m) dans sa première ligne nord-est, soixante et un centimètres (0,61 m) dans sa seconde ligne nord-ouest et huit mètres et vingt-sept centimètres (8,27 m) dans sa seconde ligne nord-est; bornée comme suit : vers le sud-est par le lot 3 476 357, vers le sud-ouest par le lot 4 105 747, dans sa première ligne nord-ouest, sa première ligne nord-est, sa seconde ligne nord-ouest et sa seconde ligne nord-est par une partie du lot 4 105 746. Superficie : 11,8 mètres carrés.

3/ **DE CONVENIR** avec La Fabrique que les servitudes ci-dessus mentionnées soient éteintes à compter de la signature de l'acte de cession notarié et que les droits et les obligations en résultant cessent immédiatement d'exister.

QUE cette cession soit faite avec la garantie légale quant aux titres de propriété du cédant, mais aux risques et périls du cessionnaire et à l'exclusion de toute garantie quant à la qualité de l'immeuble.

QUE cet acte de cession soit fait suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par Me Mario Bilodeau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

D'AUTORISER monsieur Yves Laflamme, maire, et monsieur Yves Laflamme, directeur général à signer pour et au nom de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD, tous actes et documents requis pour ce dossier de cession et annulation de servitudes, à accepter les clauses usuelles, à négocier tout amendement requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Me Mario Bilodeau, notaire.

#### VENTE PAR LA FABRIQUE À LA MUNICIPALITÉ

Le directeur présente aux élus un nouveau projet de vente de la Fabrique à la Municipalité ainsi qu'une résolution à adopter pour officialiser la vente du presbytère à la Municipalité.

Là également, la Municipalité doit mandater deux représentants de la Municipalité qui sont autorisés à signer

ces documents.

À titre informatif, une copie de l'acte de cession, de l'acte de vente et des résolutions vont être transmises au Conseil de la Fabrique afin que celles-ci puissent être adoptées et approuvées par l'évêché.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ACQUÉRIR de **LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-FRANÇOIS**, corporation régie par la *Loi sur les fabriques* ayant son siège social au 506, chemin Saint-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) GOR 3A0 (ci-après appelée « la Fabrique »), libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque et avec possession à la date de l'acte notarié, l'immeuble suivant, savoir:

#### DÉSIGNATION

Un terrain sis et situé en la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, MRC de Montmagny, connu et désigné comme étant le lot **QUATRE MILLIONS CENT CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-SIX (lot 4 105 746)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de Montmagny.

**AVEC BÂTISSE** dessus construite, circonstances et dépendances, incluant l'enseigne « Bien culturel ».

Adresse civique : **506, chemin Saint-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) GOR 3A0**

QUE dans le but de s'assurer que l'immeuble vendu ne serve pas à des activités contraires à l'enseignement de l'Église catholique, notre corporation accorde à la Fabrique une servitude réelle, perpétuelle et passive de non-usage consistant en une interdiction par ladite Municipalité d'opérer sur l'immeuble vendu un débit de boisson, un lieu de présentation de spectacles à caractère érotique et dégradant et toute autre activité devant public pouvant être jugée contraire à l'enseignement de l'Église catholique.

QUE, dans le but d'assurer la circulation entre l'ancien presbytère et l'église et ainsi permettre aux usagers de la Fabrique, de la Municipalité ainsi qu'aux propriétaires d'immeubles situés au nord-ouest de l'immeuble vendu à la Municipalité d'avoir accès au chemin public :

- notre corporation acquiert de la Fabrique une servitude réelle et perpétuelle de passage, à pied et par tout mode de locomotion, sur une lisière de terrain étant une partie du lot 4 105 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie de 67,5 mètres carrés.

- notre corporation accorde à la Fabrique une servitude réelle et perpétuelle de passage, à pied et par tout mode de locomotion, sur une lisière de terrain étant une partie du lot 4 105 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie de 28,6 mètres carrés.

QUE, dans le but de permettre à la Fabrique d'aménager, maintenir, entretenir et remplacer au besoin un escalier et un trottoir se trouvant en partie sur l'immeuble vendu, notre corporation accorde à ladite Fabrique une servitude réelle et perpétuelle de passage, à pied, dans une lisière de terrain étant une partie du lot 4 105 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, d'une superficie de 11,8 mètres carrés.

QUE cette acquisition soit faite avec la garantie légale quant aux titres de propriété, mais aux risques et périls de l'acquéreur et à l'exclusion de toute garantie quant à la qualité de l'immeuble.

QUE la Municipalité s'engage à fournir gratuitement à la Fabrique un local pour ses besoins administratifs.

DE FAIRE cette acquisition pour le prix de **CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$)** en acompte duquel une somme de **VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000 \$)** a déjà été versée à la Fabrique. Quant au solde, soit la somme de **SOIXANTE-SEIZE MILLE DOLLARS (76 000 \$)**, il sera payable en quatre (4) versements annuels, égaux et consécutifs de **dix-neuf mille dollars (19 000 \$)** chacun, dont le premier deviendra dû et exigible dans un (1) an de la date de signature de l'acte de vente notarié et les autres successivement le même jour de chaque année jusqu'à parfait remboursement.

Ladite somme de soixante-seize mille dollars (76 000 \$) ne portera **aucun intérêt**. Cependant, tout versement de capital non effectué à échéance portera alors intérêt au taux de **sept pour cent (7 %) l'an**.

QUE le paiement du solde du prix de vente, en capital, intérêts, frais et accessoires, soit garanti par une hypothèque de premier rang en faveur de la Fabrique.

QUE cet acte soit fait suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé

par Me Mario Bilodeau, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

D'AUTORISER monsieur Yves Laflamme, maire, et monsieur Yves Laflamme, directeur général, à signer pour et au nom de la **MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD** tous actes et documents requis pour ce dossier de vente et constitution de servitudes, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Me Mario Bilodeau, notaire.

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 224-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 196-2004 (FOSSÉS ET ENTRÉES PRIVÉES)**

Le directeur présente aux élus un projet de règlement régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou chemins sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et régissant également la fermeture des fossés.

**AVIS DE MOTION**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet qu'un règlement régissant les ouvrages des ponceaux pour les entrées privées et la fermeture des fossés sera adopté lors d'une séance ultérieure.

**ANCIEN VÉHICULE DES PREMIERS RÉPONDANTS**

Maintenant que la Municipalité a acheté un véhicule de marque Dodge Caravan 2001 pour le service des premiers répondants, que compte-t-elle faire de l'ancien de marque Ford, modèle Van 1992?

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'est dotée d'un véhicule de marque Dodge Caravan 2001 pour son service de premiers répondants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Fernand Bélanger

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de se départir et de vendre l'ancien véhicule de marque Ford, modèle Van 1992;

QUE le directeur l'annonce dans les réseaux sociaux et le journal local.

**CARTE-LOISIRS (RAPPEL)**

Le directeur s'est fait demander de ressortir les principaux articles du projet d'entente que la Ville de Montmagny avait soumis à la Municipalité concernant sa carte-loisirs.

La Ville de Montmagny a déterminé un coût moyen net pour avoir accès à sa carte-loisirs. En effet, pour un résident de Saint-François en 2011, le coût de la carte-loisirs s'élève à:

|                       |       |
|-----------------------|-------|
| Abonnement familial   | 110\$ |
| Abonnement individuel | 72\$  |

La carte-loisirs permet à ceux qui l'auront de s'inscrire à n'importe quelle activité culturelle et sportive offerte par la Ville de Montmagny dans sa programmation et ce, au même prix que le Magnymontois qui la possède. Voici un exemple concret:

|                   |   |               |
|-------------------|---|---------------|
| Cours de natation | Durée: 10 semaines                          |               |
|                   | 1 fois/semaine/1heure                       |               |
|                   | Non-résident                                | Carte-loisirs |
| Coût:             | <b>120\$</b>                                | <b>63\$</b>   |
|                   | Économie de <b>57\$</b> pour cette activité |               |

Les intéressés à obtenir la carte-loisirs de la Ville de Montmagny doivent auparavant passer au bureau municipal afin de remplir un formulaire d'autorisation qui servira de preuve de résidence. Le formulaire, une fois rempli, sera authentifié par la Municipalité et devra être présenté à la Ville de Montmagny comme pièce justificative.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a bien pris connaissance de l'entente soumise par la Ville de Montmagny concernant la possibilité d'avoir accès à sa carte-loisirs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'entente qui a pour but d'établir les modalités permettant aux Sudfranciscois et aux Sudfranciscoises de se procurer la

carte-loisirs de Montmagny et de bénéficier de tous les avantages y afférents;

QUE les représentants de la Municipalité autorisés à signer ladite entente soient monsieur Yves Laflamme, maire, et monsieur Yves Laflamme, directeur général;

QUE les citoyens intéressés se présentent au bureau municipal afin de remplir un formulaire d'autorisation qui constituera une pièce justificative de résidence vis-à-vis de la Ville de Montmagny.

### **THERMOSTATS ÉLECTRONIQUES**

Hydro-Québec offre un nouveau programme qui vise l'installation de nouveaux thermostats dans les immeubles locatifs de deux logements et plus.

Le programme permet de remplacer les vieux thermostats bimétalliques des logements par de nouveaux thermostats électroniques au prix de 10\$ l'unité, main-d'œuvre et taxes comprises, pour un minimum de cinq (5) thermostats par immeuble.

Ces nouveaux thermostats ajouteront de la valeur à vos logements et vos locataires bénéficieront d'une réduction de leurs coûts de chauffage et d'un confort accru. De plus, les thermostats et l'installation par un maître électricien étant garantis, vous aurez l'esprit tranquille.

La Municipalité aurait vingt-sept (27) thermostats à faire changer dans ses logements. Est-ce que la Municipalité autorise le directeur à s'inscrire au programme?

CONSIDÉRANT QUE le programme «Thermostats électroniques pour immeubles locatifs» vient d'être lancé par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est propriétaire d'immeubles locatifs;

CONSIDÉRANT QUE les logements de ces immeubles locatifs sont munis présentement de thermostats bimétalliques muraux;

CONSIDÉRANT QUE les thermostats bimétalliques ne sont pas précis et contribuent à augmenter la facture du chauffage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Bélanger

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à s'inscrire au programme «Thermostats électroniques pour immeubles locatifs» d'Hydro-Québec.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

A) Une contribuable demande ce qu'est «La Corporation du Foyer».

B) Il est question aussi de la conformité des entrées privées et des fossés.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Frédéric Jean

ET RÉSOLU QUE la séance régulière est ajournée au lundi 22 août 2011 à 19 h 30 afin d'adopter des résolutions d'adjudication, de concordance et de courte échéance concernant un financement permanent au montant de 248 200\$ sur une période de dix (10) ans.

La séance régulière se termine à 20 h 50.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Je, Yves Laflamme, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



## Les Petites annonces de L'Écho

### Employé de ferme demandé

La ferme A.R. Boulet Inc. est à la recherche d'un employé de fin de semaine. Contactez le 418-259-2689 pour plus de détails. ☎

### Bienvenue à nos nouveaux membres

Vous aussi participez à la vie démocratique de votre journal communautaire: 5\$ annuellement pour les membres individus et 25\$ pour les membres organismes.

#### Membre organisme

Centre Gyn Santé  
Club de pétanque  
Cercle de fermières  
Société de conservation du patrimoine  
Service incendie  
Garde paroissiale  
Aliments Trigone  
Bibliothèque du Rocher  
CLub de l'Âge d'or

#### Membre individuel

Sylvie Lemieux  
Gaétan Gendron  
Aurèle Gendron  
Denis Rémillard  
Suzanne Mercier  
Louisette Pellerin  
Michel Lamonde  
Lise Blais  
Colette Boutin  
Nicole L. Couture  
Rosaire Couture  
Léo Picard  
Juliette Vézina  
Raynald Laflamme  
Monique Laliberté  
Camille Laliberté  
Lorraine Lamonde  
Jean Gendron  
Nicole Rémillard  
Dominique Buteau  
Sonia Girard  
Marie-Claude Breton  
Yvan Corriveau  
Denis Blais  
Pierre Cauffopé  
Christiane Bombardier  
Jacques Boulet  
Lucille Kirouac



Fernand Bélanger  
Mireille Fournier  
Jeannette C. Boulet  
Rose-Anne Laliberté  
Micheline Théberge  
Jean-Guy St-Pierre  
Gabriel Picard  
Ernest Lachance  
Denise Lamontagne  
Réjean Pellerin  
Linda Guimont  
Normand Lesieur  
Marie Laflamme  
Nicole Morin  
Valérie Savoie  
Daniel Roy  
Marianne Gagnon  
Irène C. Lamonde  
Gonzague Lamonde  
Simon Morin  
France St-Hilaire  
Jacques théberge  
Marie-Michaëlle Pérez  
Michel théberge  
Blanche P. Bonneau  
Monique Audet  
Jean-Luc Couture  
Claire Garant  
Jacques Chabot  
Francine B. Corriveau  
Raynald Corriveau  
Lauréat Rousseau  
Pauline Lamonde  
Marie-Louis Lamontagne  
Jean-Marc Gosselin  
Olivia Gendron  
Marc-André Roy  
(N): Nouveau membre ☎



## DÉPRIME PASSAGÈRE... OU DÉPRESSION?

Un jour ou l'autre, nous avons tous ressenti un moment de déprime. Parfois, nous vivons des hauts et des bas, des périodes plus sombres. Il ne faut pas s'inquiéter, c'est tout à fait courant. **Il est toutefois important de faire la distinction entre la déprime passagère, qui est une variation de l'humeur normale, et la dépression, maladie qui doit être traitée.** Souvent, c'est en réaction aux événements qui nous entourent que l'on perd le moral. Cet état est habituellement passager et tout rentre généralement dans l'ordre dans un délai raisonnable.

Lorsque la déprime se poursuit plus longtemps et nuit à la qualité de la vie, on parle alors de dépression. La dépression est une maladie qui risque de toucher environ une personne sur cinq au cours de sa vie. Les femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes de souffrir de cette pathologie. On a longtemps considéré à tort la dépression comme une faiblesse de l'esprit. On sait maintenant qu'il s'agit plutôt d'un dérèglement corporel dû, entre autres, à un déséquilibre de certaines molécules, appelées neurotransmetteurs, au niveau du cerveau.

Lorsque le sentiment de déprime se prolonge et s'intensifie, il faut consulter! **Parlez avec votre pharmacien de vos inquiétudes.**



Vincent  
Lamonde Boulet

Jean-Sébastien  
Blais

Jean-Simon  
Tremblay

**Pharmacie**  
**Vincent Lamonde Boulet Inc.**  
542, chemin Saint-François Ouest,  
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud  
**418 259-7728**

**Pharmacien-propriétaire**  
**affilié à**  
**Proxim**

# ••• UN BON PLAN POUR DES ÉTUDES SANS TRACAS



Pour certains, la rentrée scolaire c'est revoir les amis, se procurer des livres neufs, magasiner une nouvelle garde-robe, emménager dans un appartement en ville...

**un plan**  
étudiants

Pour d'autres, c'est la fin des beaux jours, les repas surgelés, les nuits blanches avant un examen, le départ du nid familial...

les dépenses relatives à votre situation ou celle de vos enfants. Et vous ne commencez à rembourser qu'une fois les études terminées.

Que vous soyez étudiant ou parent de l'un d'eux, vous reconnaissez sans doute l'un ou l'autre de ces syndromes occasionnés par la rentrée scolaire.

Dans le même créneau, la carte Visa Desjardins Juste pour étudiants est indispensable pour effectuer des réservations, régler les dépenses inattendues ou acheter en ligne. Avec sa protection cellulaire unique au pays, un service de Billetterie à la carte, une assurance voyage de 3 jours, tout cela sans aucuns frais.

Qu'ils soient positifs ou négatifs, ils ont tous un seul et même point commun : l'argent, tout simplement!

Plan d'étudiants offre également, par le biais de la Fondation Desjardins, des bourses aux jeunes engagés à temps plein dans un programme d'études universitaires.

Avec toutes les dépenses qu'entraîne cette étape de la vie, comment se permettre d'étudier sans soucis? C'est ici que votre caisse entre en jeu et vous propose **plan d'étudiants**, une panoplie d'outils conçus pour vos études ou celles de vos enfants.

Enfin, parce qu'une automobile est souvent essentielle pour venir visiter la famille le week-end, l'assurance auto offerte par Desjardins Assurances générales protège votre véhicule à moindre coût.

Parmi eux, le **compte Profit Jeunesse Desjardins**, qui offre un forfait à transactions illimitées à seulement 2,95 \$ par mois\*. Et puisque les projets et les rêves continuent de croître même pendant la période scolaire, l'épargne rendement études Desjardins offre un taux d'intérêt avantageux et une grande souplesse.

Étudier à l'abri des soucis financiers, voilà ce que votre Caisse Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer propose à l'ensemble de ses jeunes membres. Puisqu'après tout, l'idéal est de consacrer ses efforts aux études plutôt qu'à la recherche de solutions financières!

Il peut être également intéressant d'avoir recours à des moyens de crédit, telle une **marge de crédit Avantage étudiant**. Parfaite pour régler

\* Pour les jeunes de 18 à 21 ans inclusivement et pour les étudiants à temps plein de niveau postsecondaire de 22 à 25 ans inclusivement.

**Centre de services de Berthier-sur-Mer**  
47, rue Principale Est  
Berthier-sur-Mer (Québec) G0R 1E0  
418 259-7795

**Centre de services de Saint-François**  
526, chemin Saint-François Ouest  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0  
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

**Centre de services Saint-Pierre-du-Sud**  
689, rue Principale  
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 4B0  
418 248-1927



**Desjardins**  
Caisse de la Rivière du Sud  
et Berthier-sur-Mer